

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

p. 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

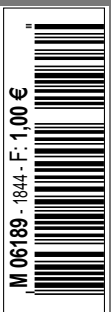
**LUTTE  
OUVRIÈRE**

**UNION COMMUNISTE (trotskyste)**

**Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1844 - 5 décembre 2003 - prix : 1 €**

# Hôpital

**Des économies  
plus dangereuses  
que les maladies**



**Le chômage augmente,  
la propagande antichômeurs aussi**

**Leur société**

- p 4 ■ Affaire Executive life-Pinault
- Léotard poursuivi pour magouilles
- Amnistie fiscale, baisse des assujettis à l'ISF

- p 5 ■ Salaires gelés pour les fonctionnaires
- Salaires des Pdg
- Grève au quai d'Orsay

- p 6 ■ Licenciements et dépôts de bilan

- p 7 ■ Le rapport sur "la valeur du travail"
- Augmentation du chômage et de la propagande antichômeurs
- Le livret A ne rapporte plus rien

- p 10 ■ La démagogie xénophobe de Sarkozy
- Grenoble : régularisation de la famille Bentata
- Justice, nouveau projet de loi

- p 16 ■ Référendum en Guadeloupe et en Martinique

**Tribune**

- p 6 ■ Loi Sarkozy sur la régulation de l'immigration

**Dans le monde**

- p 8 ■ Proche-Orient : l'initiative de Genève
- Bush en Irak
- Guantanamo : un exemple de "démocratie" américaine

- p 9 ■ Côte-d'Ivoire : nouvelles manifestations antifrançaises
- Algérie : le gouvernement contre la grève des enseignants

**Dans les entreprises**

- p 11 ■ Des militants CGT dénoncent la situation de l'emploi dans l'Oise
- Autoroutes du Sud : délégué licencié
- Vers des ingénieurs des SSII intermittents

- p 12 ■ L'APHP fait des économies

- p 13 ■ Hôpital Trousseau, Paris 12<sup>e</sup>
- SKF-Thomery : non à la fermeture
- Atofina - Villers-Saint-Paul : accidents de travail

**Dans l'enseignement**

- p 14 ■ Quand Seillière se penche sur l'école
- p 15 ■ "Grand débat" : méfiance et colère

• **Élections régionales**

# Les Verts, le PCF et le PS dans la lutte des places

Il a suffi que le PS propose aux Verts d'Ile-de-France 25 % des sièges en position éligible, ce qui leur donnerait 30 sièges au lieu des 14 qu'ils occupent actuellement, en cas de victoire du PS, pour que le parti écologiste vire de bord et décide, contrairement à ce qu'il envisageait au départ, de faire liste commune avec le grand frère socialiste. Le bruit court que, dans d'autres régions, où les Verts avaient déjà voté pour la présentation d'une liste autonome, ils envisageraient de voter, pour suivre l'exemple de leurs homologues franciliens. C'est ce qu'ils appellent « *la nouvelle façon de faire la politique* » qui ressemble furieusement à la vieille tambouille électoraliste. Il est vrai que depuis longtemps déjà les Verts nous ont habitués à ces volte-face politiciennes, où ce qui prime est l'appétit des fonctions, bien plus que les idées et le programme. On a pu amplement le vérifier durant toute la période de la participation des Verts à la coalition dite de gauche plurielle, à tous les niveaux, aussi bien au gouvernement que dans les instances régionales ou locales.

L'accord entre le PS et les Verts d'Ile-de-France n'est pas du goût du PCF, qui s'estime, non sans raison, le dindon de l'opération. Les dirigeants du PS n'acceptent, en effet, pour le moment, que de lui accorder le nombre de sièges qu'il détenait dans l'assemblée régionale sortante, c'est-à-dire 25, cinq de moins donc que les Verts. Il fait état du nombre de positions électives qu'il occupe dans la région : maires, conseillers généraux et

municipaux qu'il détient. Et c'est vrai que, de ce point de vue, il n'y a pas photo entre le PCF et les Verts. Sans même parler de la présence militante, sur le terrain, dans les entreprises en particulier, où la disproportion est plus considérable encore.

Sauf que dans ces marchandages et ces chamailleries pour des sièges, la grande absente est la politique. Avoir des élus en plus, en s'unissant ou en s'affrontant au premier tour, pour se rallier au second, soit. Mais encore faudrait-il dire pour faire quoi ? Cette question, qui est la clef de tout, reste sans réponse. Elle n'est même pas posée. Car les propos déclamatoires du genre « *il faut bousculer la gauche, pour qu'elle redeviennne elle-même* », comme l'a dit Marie-George Buffet lors

de son meeting du 2 décembre à la Mutualité, relève d'un rituel stérile, que l'on a entendu avant chaque élection, et qui ne dit rien sur le contenu.

Il aurait été plus direct, et bien plus convaincant d'interpeller cette prétendue « gauche » qui se dit à la recherche d'elle-même, en lui demandant si elle était prête, au cas où elle reviendrait aux affaires, à abroger immédiatement les lois scélérates de Fillon sur les retraites, les lois Sarkozy, les mesures concernant l'ASS, et quelques autres encore. Ou même, sans attendre un improbable et de toute façon lointain retour, à militer en faveur d'une telle abrogation ?

Cette question n'est pas posée, ni par les représentants du PCF ni par ceux des Verts et pour

cause. De toute façon on connaît la réponse du PS. Il l'a déjà donnée, en se refusant, quand il était au gouvernement, avec des ministres communistes et Verts, de revenir sur les lois Balladur instaurant 40 ans de cotisation pour les salariés du secteur privé. Il l'a confirmé encore, en se tenant à l'écart du mouvement contre les projets Fillon, Raffarin contre les retraites.

Marchander pour savoir qui mériterait la deuxième place derrière le PS dans une nouvelle mouture de la gauche plurielle qui ne dit pas son nom relève d'un enjeu dérisoire, au regard de la défense des intérêts réels, concrets, des salariés et des classes populaires.

Jean-Pierre VIAL

• **Contre le chômage et la précarité**

## Manifestation samedi 6 décembre

Alors que les plans de licenciements se multiplient, jetant sur le pavé des milliers de travailleuses et de travailleurs, le gouvernement s'attaque aux chômeurs en réduisant la durée d'indemnisation pour 856 700 d'entre eux, en modifiant les conditions d'accès et la durée de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et en instituant un Revenu Minimum d'Activité (RMA).

La création de ce RMA qui vient d'être voté par l'Assemblée nationale consiste à proposer à ceux qui touchent le RMI, un revenu minimum d'activité, à hauteur du SMIC, pour un travail de 20 heures minimum par semaine. Le patron touchera la somme correspondant au RMI, et ne déboursa donc que la différence entre le salaire versé et cette somme. De surcroît, il n'aura pas de charges sociales à

payer. C'est donc une main-d'œuvre quasiment gratuite qui est livrée aux patrons.

Lutte Ouvrière s'associe à l'appel à manifester qui émane de nombreuses associations de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP, CGT-Chômeurs)

**à 14 h 00, au départ de la place Denfert-Rochereau, à Paris.**

## LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

**Adresser toute correspondance à :**

**LUTTE OUVRIÈRE**  
**B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron  
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

**SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !**

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
<b>France, DOM-TOM</b>	35 €	18 €	15 €
<b>DOM-TOM, par avion</b>	50 €	25 €	21 €
<b>Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada</b>	60 €	30 €	15 €
<b>Asie Océanie autre Amérique</b>	75 €	38 €	26 €
<b>Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)</b>	90 €	45 €	32 €

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE : .....

COMPLÉMENT D'ADRESSE .....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de .....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,  
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

## L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise  
du 1<sup>er</sup> décembre 2003

# Assassins en puissance



Échaudé par l'opprobre qui a sanctionné sa défaillance lors de la canicule de cet été, le gouvernement réagit cette fois-ci rapidement. Pour trouver des solutions susceptibles d'aider le personnel hospitalier débordé par trois épidémies de grippe, bronchiolite et gastro-entérite ? Que non ! Mais pour dégager par avance ses propres responsabilités.

Pour le gouvernement, les principaux coupables sont les malades eux-mêmes qui, au lieu d'aller chez les médecins en cabinet, vont vers les services d'urgence des hôpitaux.

Mais, pendant que les ministres sont occupés à se trouver par avance des excuses et à dégager leur responsabilité du désastre qui menace, les hôpitaux publics sont débordés, alors qu'il s'agit de faire face à trois épidémies somme toute banales en cette période de l'année. Comme lors de la canicule, c'est au personnel, aides soignants, infirmières, médecins, de tenter de compenser l'incapacité du gouvernement à prévoir, et surtout de prendre les mesures nécessaires.

Pourtant, tout le monde connaît les raisons de la situation de crise du système hospitalier. Les hôpitaux publics manquent d'argent, manquent de moyens, manquent de personnel. La prise en charge correcte des malades est en passe de devenir impossible même en temps ordinaire. Aux services d'urgences des grandes villes, il faut attendre des heures, entassés souvent dans les couloirs. Et si la maladie décelée au service d'urgences se révèle grave, comment hospitaliser le patient s'il n'y a pas de lit libre ni de personnel pour s'occuper du malade ?

Depuis des mois, sinon des années, le personnel hospitalier et le personnel médical tirent la sonnette d'alarme pour annoncer des catastrophes à venir. Et pendant ce temps, comme si de rien n'était, le gouvernement actuel, comme d'ailleurs son prédécesseur, continue à supprimer des lits, à fermer des services, voire des hôpitaux entiers. La raison invoquée est, chaque fois, la non-rentabilité.

Comme si un hôpital devait être rentable !

Dans une société un tant soit peu humaine, la notion même de rentabilité en matière de santé serait considérée comme une aberration. C'est à la collectivité d'assurer l'équilibre budgétaire du système de santé. Mais l'argent de la collectivité, l'argent des impôts, va à l'armée et, plus encore, est drainé vers les entreprises privées sous forme de subventions, d'aides, de facilités fiscales en tout genre.

Le service public de la Santé est aussi maltraité que l'Éducation nationale ou les transports publics. Mais, dans le cas de la Santé, les conséquences sont dramatiques et visibles.

Non seulement on n'accorde pas à l'hôpital public les moyens dont il a besoin mais, en plus, on livre à la médecine privée les interventions les plus rentables en chirurgie ou en obstétrique. Il n'est pas étonnant que les services jugés peu rentables, comme les urgences justement ou encore la gériatrie, laissés au secteur public, soient de plus en plus débordés.

Face à l'urgence, le ministre de la Santé accuse les médecins libéraux de ne pas être assez disponibles. Mais, à supposer que ceux-ci – que le gouvernement, par ailleurs, favorise – ne soient pas à la hauteur des circonstances, pourquoi donc le gouvernement ne les réquisitionne-t-il pas ? Pourquoi se contente-t-il de faire la morale aux malades, pour leur reprocher de ne pas avoir trouvé des médecins libéraux de permanence le week-end, alors qu'ils sont parfois introuvables ?

Gouverner c'est prévoir, dit-on. Mais la seule chose que le gouvernement sait prévoir, ce sont les coups répétés qu'il distribue à la population laborieuse. La rigueur hivernale n'est même pas encore arrivée. Si les hôpitaux ont déjà du mal à faire face, que se passera-t-il quand le froid arrivera ? Après les quinze mille morts supplémentaires de la canicule cet été, combien cet hiver ? Si, de la part du gouvernement, ce n'est pas de l'homicide par imprudence, qu'est-ce que c'est ?

**Arlette LAGUILLER**

(Voir nos articles sur les hôpitaux en pages 12 et 13)

## • « Interruption involontaire de grossesse »

# La voix des intégristes catholiques

Mettant à profit le vote de la loi Perben sur la criminalité, le député UMP de Gironde Jean-Paul Garraud a fait adopter en catimini par l'Assemblée un amendement créant le délit « d'interruption involontaire de grossesse ». Il se défend de vouloir remettre en cause le droit à l'IVG (interruption volontaire de grossesse), qui avait vu le jour grâce à la lutte opiniâtre d'un certain nombre de femmes. Il s'agirait uniquement, dit-il avec une bonne dose de jésuitisme, de permettre la condamnation de chauffards ayant causé la mort d'un enfant à naître ou de médecins responsables d'un tel décès à la suite d'une erreur médicale. Mais c'est l'IVG qui est visée. Les

associations défendant les droits des femmes ne s'y sont pas trompées.

Le ministre de la Justice Dominique Perben, qui dans un premier temps avait justifié cet amendement, dit aujourd'hui qu'il fera modifier le texte lors de son passage au Sénat afin d'aboutir à une rédaction « *dépourvue de toute ambiguïté* » sur le droit à l'avortement. Il n'en reste pas moins que ce texte a été voté une première fois, traduisant la mentalité réactionnaire et rétrograde qui anime la droite et la frange d'opinion qui la soutient.

L'amendement est en effet largement soutenu, si ce n'est inspiré, par des milieux catholiques qui militent ouvertement

contre le droit à l'avortement ; pas seulement les petits noyaux intégristes, mais la hiérarchie jusqu'à son niveau suprême en la personne du pape. Un groupe de professeurs de droit catholiques anime activement la bataille juridique, utilisant tout ce qui peut apporter de l'eau à leur moulin. L'une des égéries du clan anti-avortement, Christine Boutin, s'est réjouie de ce que « *le droit de l'enfant à naître soit reconnu* ». Quant au mouvement « *Laissez-les vivre* », il a déclaré que l'amendement constituait « *une brèche, au moins psychologique, dans la culture de la mort* ».

Les opposants au droit à l'avortement se justifient en expliquant que l'enfant à naître

est vivant dès sa conception et que l'avortement est donc un crime. C'est au nom de ces arguments définis et imposés par les différentes religions que des lois répressives ont existé dans de nombreux pays, et existent encore ne serait-ce qu'en Irlande ou en Pologne. En France, en 1943, une femme fut guillotinée, en vertu d'une loi spéciale de Vichy, pour avoir pratiqué des avortements. Il fallut attendre 1967 pour qu'une loi soit proposée, autorisant la contraception. Et ce n'est qu'en 1975 que la loi Veil qui autorisait l'interruption de grossesse fut votée, pour cinq ans, ne devenant donc définitive qu'en 1979.

Et pourtant, aujourd'hui encore, des nostalgiques se font

entendre, comme cette association d'extrême droite « *SOS tout-petits* » qui, au moment du vote de l'amendement, manifestait aux abords du siège du Planning familial, aux cris de « *Planning familial, la révolution et le meurtre* ».

Si le ministre de la Justice a pris, après coup, des distances avec l'amendement Garraud et promet une nouvelle rédaction, la réaction des femmes, et aussi celle du corps médical auquel ce texte fait courir le risque de condamnations pénales, n'y sont pas pour rien. Mais rien ne garantit que la nouvelle formulation ne se traduise pas de nouveau par un recul du droit des femmes.

**Daniel MESCLA**

## • Affaire Executive Life – Pinault

# Aux requins de la finance de payer !

**Enfin, les pourparlers entre les autorités américaines et françaises au sujet de l'affaire Executive Life n'ont pas trouvé de conclusions à la date butoir du mardi 25 novembre. Côté français, on en est à préparer des arguments contre la procédure suivie par les autorités américaines, comme si on se préparait déjà au procès qui pourrait suivre si aucune solution n'est trouvée dans la coulisse des négociations.**

Les autorités américaines réclament de l'État français une somme de 475 millions de dollars (environ trois milliards de francs) pour mettre un terme aux poursuites engagées contre le Crédit Lyonnais qui a acheté frauduleusement une société d'assurances, au mépris des lois américaines, sous peine de ne plus pouvoir exercer son métier de prédateur sur le marché américain. Le Crédit Lyonnais devrait de son côté sortir 100 millions de dollars.

L'affaire a connu un rebondissement quand les autorités françaises ont appris que la somme demandée ne lavait pas les poursuites qui pourraient s'engager contre le PDG Pinault, impliqué dans cette affaire. Dans la mesure où il est un ami proche du président français, les autorités françaises étaient donc en quête d'un accord, pour sortir de l'eau la banque privée et l'ami de Chirac. C'est le montant de

l'amende demandée à Pinault qui semble faire débat : environ 250 millions de dollars.

Si on en restait là, le total atteindrait quelque 825 millions de dollars (soit plus de 5 milliards de francs). Une somme que, d'une façon ou d'une autre, les dirigeants français ont l'intention de faire payer à toute la collectivité. Et tout cela parce que des financiers, en quête d'un bon coup, ont triché et se sont fait prendre la main dans le sac.

Selon la législation américaine en effet, une banque n'a pas le droit de racheter une compagnie d'assurances. Et d'autant moins s'il s'agit d'une banque étrangère et nationalisée. Pourtant en 1991-1992, le Crédit Lyonnais, alors banque nationalisée, a cherché à acheter, via une des ses filiales, Altus, la société d'assurances Executive Life, alors en faillite mais disposant d'un portefeuille financier apparemment pro-

metteur pour les banquiers français.

Pour contourner la loi américaine, les responsables d'Altus mirent en place un « portage », c'est-à-dire des prête-noms qui rachetèrent Executive Life en lieu et place de la banque. Parmi ceux-ci on trouvait la Maaf, une mutuelle d'assurances, dont les dirigeants auraient aimé faire un peu plus que de la figuration, et d'autres qui ont attiré l'attention des autorités américaines anti-fraudes, tant ils semblaient éloignés de ce type d'affaires.

Une fois l'acquisition faite, les banquiers français ont cherché à séparer le portefeuille financier des activités d'assurances. Mais là encore, il y avait un obstacle juridique empêchant le Crédit Lyonnais d'apparaître publiquement (il ne pouvait pas en posséder plus de 5 %). Ils ont donc récidivé et, via des prête-noms, ont pris le contrôle de 70 % des actions.

Les contrôleurs américains ont débusqué le lièvre et le Crédit Lyonnais s'est lancé dans une série de mensonges qui se sont ensuite retournés contre lui. En 1992, pour se tirer de ce mauvais pas, les dirigeants du Crédit Lyonnais ont pensé à Pinault, présenté comme un

tiers mais connu pour avoir été constamment soutenu par le Crédit Lyonnais, sans qui il n'aurait jamais pu bâtir sa fortune personnelle. C'est ainsi que l'« ami de Chirac » s'est retrouvé mouillé à son tour.

Quant à la solution imaginée, payer l'amende exigée des autorités américaines, pourquoi faudrait-il que les contribuables français soient mis à contribution par le gouvernement Chirac-Raffarin ? Pourquoi devraient-ils mettre la main à la poche pour sauver des prédateurs de l'économie capitaliste, qui ont la soif de profit pour seul guide ? D'autant que les représentants du Crédit Lyonnais se vantaient ces jours-ci dans les médias d'avoir fait un bon coup avec Executive Life. Eh bien qu'ils en payent tous les faux frais !

Quant à Pinault, qui a déjà bâti sa fortune grâce aux coups de pouce d'une banque nationalisée, qu'il prenne sur sa fortune personnelle. Il lui suffirait de vendre quelques-unes des œuvres d'art dont il se dit friand pour effacer une ardoise qu'il s'est faite lui-même en s'embarquant dans cette galère.

Jacques FONTENOY

## • Amnistie fiscale, moins d'assujettis à l'ISF

# On ne donne qu'aux riches

Régulièrement il se trouve une bonne âme, soucieuse de défendre les intérêts des plus riches, pour proposer une amnistie aux spéculateurs qui placent leurs capitaux dans des paradis fiscaux. Selon le ministère des Finances, 1,5 milliard d'euros auraient ainsi été « délocalisés » en 2001. Le député UMP Gilles Carrez, rapporteur du budget devant l'Assemblée nationale, revient à la charge sur ce terrain.

Il ne va pas jusqu'à proposer une amnistie totale, mais l'amende forfaitaire sur les fonds rapatriés resterait modeste (une somme comprise entre 2,5 et 6 %), si ces fonds sont réinvestis dans l'économie. Et pour faire bonne mesure, afin de ne pas effaroucher les détenteurs de grosses fortunes,

il propose d'accompagner cette amnistie d'une réforme de l'impôt sur la fortune (ISF) visant à en exonérer un certain nombre d'entre eux.

Pour justifier sa proposition, Carrez s'appuie sur une argumentation largement développée en ce moment par différents ministres : « Le problème n'est pas seulement quantitatif, il est aussi qualitatif : ce sont les Français les plus actifs, les plus dynamiques, les plus travailleurs, qui quittent le territoire », affirme-t-il.

Ces « travailleurs », « actifs » et « dynamiques », de la spéculation internationale, on ne les retient pas. Par contre, il serait simple d'empêcher leurs capitaux de rejoindre les paradis fiscaux, en les réquisitionnant tout simplement.



« Ce sont les plus travailleurs qui quittent le territoire. »  
Gilles CARREZ (U.M.P.).

## • Léotard poursuivi pour magouilles

# « Pourquoi moi ? »

On apprend de belles histoires au tribunal. Deux anciens ministres, François Léotard et Renaud Donnedieu de Vabres, poursuivis par la justice pour « blanchissement et infraction à la législation sur le financement des partis », ont raconté, pour leur défense, les us et coutumes financiers des partis au pouvoir.

En 1995, François Léotard, à l'époque ministre de la Défense du gouvernement Balladur, sentant venir la fin proche de son poste, avait transféré 5 millions de francs des coffres de son ministère directement vers les coffres du pauvre parti nécessiteux dont il était président, le Parti Républicain. Il ne le nie pas, et son collègue de parti de l'époque, Donnedieu de Vabres, actuel porte-parole du parti chiraquien, l'UMP, aura servi de porteur de liasses de billets de 500 F.

Ces 5 millions de francs venaient, d'après leurs dires, des « fonds spéciaux ». Et de rappeler que, depuis très longtemps, Matignon allouait à chaque ministre de grosses sommes en liquide, qu'il pouvait utiliser comme il le voulait : petites enveloppes, voyages privés, frais de bouche... Ces millions échappaient ainsi à tout contrôle. Et Léotard de préciser : « C'est plus qu'un usage. Des centaines de ministres, des dizaines de Premiers ministres, quelques présidents de la République ont procédé ainsi ».

Et quand le président du tribunal s'est étonné que les sommes non dépensées n'aient pas été rendues à l'État, Léotard a répliqué : « Je n'ai pas connaissance que mon successeur au ministère de la Défense (Charles Millon) ait restitué ses fonds ».

Voilà la défense de Léotard quand on l'accuse de piquer dans la cagnotte de son ministère et d'être en infraction avec les lois qui réglementent le financement des partis politiques : les autres ministres font pareil. Pour une fois, on le croit.

B.G.



• Fonctionnaires

# Salaires gelés

Le 27 novembre, le ministre de la Fonction publique Jean-Paul Delevoye a annoncé la couleur : il n'y aura pas d'augmentation de salaires en 2003 pour les 5,2 millions de travailleurs de la Fonction publique. Pour 2004, seule une hausse dérisoire de 0,5 % du point d'indice (qui sert de base au calcul des salaires) est prévue en janvier prochain.

Cela fait plusieurs années que les différents gouvernements, de gauche comme de droite, pratiquent une politique de rigueur salariale dans la Fonction publique et montrent du doigt les fonctionnaires, accusés d'être des privilégiés qui n'auraient pas besoin d'être augmentés. Le gouvernement Raffarin vient de franchir un pas de plus dans cette voie.

Pour justifier cette nouvelle cure d'austérité, le ministre n'est pas à une contrevérité près. À l'entendre, le gouvernement ne peut « donner ce qu'il n'a pas » et ne peut « augmenter les salaires » en dehors du « contexte économique », etc. Autrement dit : fonctionnaires, serrez-vous la ceinture encore un peu plus, le gouvernement a d'autres chats à fouetter que de vous augmenter ! Il ne peut en effet financer la présence de l'armée française en Côte-d'Ivoire pour y défendre les intérêts des patrons français, offrir des subventions au patronat, augmenter le salaire des députés de 70 %, et en même temps augmenter ses fonctionnaires.

Pour faire avaler la pilule, le ministre ne recule devant rien, même pas le pire des mensonges : il a en substance affirmé

que les salaires des fonctionnaires avaient augmenté de 4 % en moyenne grâce à l'ancienneté et aux promotions, flattant ainsi au passage les préjugés anti-fonctionnaires qui ont cours dans une bonne partie de la population.

En fait, le chiffre du ministre est biaisé car il ne tient pas compte des agents de l'administration territoriale et hospitalière, qui forment les plus gros bataillons de la Fonction publique et qui touchent les plus bas salaires.

Gouvernements et ministres prennent comme seule référence la seule Fonction publique de l'État, où les cadres représentent (notamment en raison du nombre d'enseignants) 48 % des salariés, contre 12 % dans le secteur privé. Or, des enseignants, il y en a environ 900 000 sur un total de plus de cinq millions de fonctionnaires ! Et comme par hasard, Delevoye refuse de prendre comme référence l'ensemble de la Fonction publique (État, collectivités territoriales, santé), dont le salaire moyen annuel est inférieur à celui du secteur privé. Il oublie que le salaire « minimum fonction publique » est actuellement à 1 133 euros brut à l'indice 262 au 1<sup>er</sup> décembre 2002, tandis que le Smic brut s'élève à 1 154 euros !

Les voilà donc les « fameux privilégiés » selon le ministère : ces centaines de milliers, ces millions de travailleurs et de travailleuses du public, que les ministres et les hauts fonctionnaires appellent en général « le petit personnel » et qui, de l'huissier à l'agent hospitalier,

de la femme de ménage à l'ouvrier d'entretien, de l'agent d'accueil à la secrétaire administrative, exercent un travail utile à la collectivité et gagnent pour la plupart tout juste le salaire minimum, ou à peine plus. Ils n'ont pas eu d'augmentation depuis des années (à part une minime revalorisation de 1,3 % en 2002) et on leur annonce une nouvelle période de vaches maigres pour les deux ans à venir !

Enfin, laisser croire que les enseignants seraient en quelque sorte des « privilégiés » parmi les « privilégiés », puisque les promotions et l'ancienneté seraient plus rémunératrices que les augmentations de salaires, est tout simplement indigne. Certains enseignants gagnent correctement leur vie, mais c'est après quarante ans de travail dans des conditions de plus en plus difficiles, et surtout ils sont bien loin de faire une paye de ministre ou de député ! Tout cela compense bien mal la baisse du pouvoir d'achat lié à l'inflation et qui s'accroît d'année en année : 4 % de baisse pour les fonctionnaires selon les organisations syndicales.

Avec ce blocage des salaires, le gouvernement Chirac-Raffarin s'en prend une nouvelle fois aux travailleurs du public, mais veut surtout montrer le chemin à suivre pour le patronat du privé. Raison de plus pour que les travailleurs du public et du privé revendiquent ensemble l'augmentation générale des salaires.

René CYRILLE

• Salaires des PDG

# Touchez pas au grisbi

Une mission parlementaire était censée plonger sur les salaires du gratin des PDG, ceux des quarante premiers groupes français. Leur rémunération a dépassé 2 millions d'euros en moyenne en 2002, soit une progression annuelle de 15 %.

Le rôle de cette commission consistait soi-disant à faire cesser des abus et à rendre les rémunérations plus transparentes. Elle s'est finalement conclue sur quelques propositions qui ont eu au moins un résultat assuré : faire bien rire les patrons. Les quinze propositions de cette commission sont en effet tout sauf contraignantes, comme l'avait annoncé par avance son président : « *Nous ne souhaitons pas légiférer, car la loi fait fuir les investisseurs* », avait-il précisé.

Mais la véritable vedette de cette commission a été un député nommé Marsaud, ancien collaborateur de Jean-Marie Messier à Vivendi. Il avait parait-il quelques comptes à régler depuis qu'il a été limogé par le nouveau PDG, Fourtou. « *Quand le gouvernement demande aux Français de se serrer la ceinture, on ne peut tolérer les abus de quelques patrons* », s'est-il exclamé. Mais ses audaces en sont restées là.

Quelques PDG ont daigné faire le déplacement pour répondre aux questions de ces députés, qu'ils connaissent bien pour avoir fait leurs classes ensemble, avoir occupé des postes de direction côte à côte, ou encore pour les côtoyer régulièrement lors des dîners en ville, des cocktails mondains, ou lors de parties de chasse.

Bébéar, alias « le parrain du capitalisme français », officiellement en retraite du groupe Axa et toujours administrateur de divers groupes comme BNP-Paribas et Vivendi, a perçu chaque mois l'an dernier 88 000 euros (soit 572 000 francs) rien qu'en jetons de présence aux conseils d'administration de ces sociétés, sans compter un paquet d'actions de l'ordre de 31 millions d'euros. Il est venu, mais personne ne l'a importuné sur ses rémunérations et ses stock-options à tel point que, bon prince, il a fini par exhorter les parlementaires à lui poser quelques questions.

Son successeur à la tête d'Axa, de Castries, a lui aussi consacré quelques heures à ce cinéma, alors qu'il s'était octroyé l'année dernière une augmentation de 54 %, avec un bonus de 1,4 million d'euros. Jean-Marie Messier, tout sourire pour un one-man-show retransmis à la télé, est encore venu se donner en spectacle. Et au final, le baron Seillière, patron du Medef, a mis les points sur les « i ». Il a signifié aux députés, pourtant bien rémunérés, qu'il n'est pas loin de les considérer comme de pauvres gens : « *Si les grands patrons étaient payés comme des parlementaires, vous n'auriez plus une seule grande entreprise en France !* » En clair : « Pas touche à la fortune des nantis ». Ça sonnait la fin de la récréation.

Annie ROLIN

• Grève au Quai d'Orsay

# Austérité dans les ambassades

Pour la première fois de son histoire, le Quai d'Orsay (siège du ministère des Affaires étrangères) a connu une grève massivement suivie, lundi 1<sup>er</sup> décembre, avec un taux de 94 % de grévistes en moyenne dans 126 des 154 postes, répartis en France et à l'étranger.

Que des ambassadeurs se soient mis en grève est certes exceptionnel. Mais les 9 500 employés, auxquels s'ajoutent les 6 000 enseignants français à l'étranger qui dépendent de ce ministère, ne sont pas tous des diplomates, et les restrictions budgétaires qu'ils dénoncent montrent que la « vitrine de la France à l'étranger » en a pris un coup dans l'aile.

Le syndicat FO parle de la « paupérisation » des services du

ministère des Affaires étrangères : « *Il y a des endroits où les gens manquent d'équipements et doivent acheter eux-mêmes des fournitures comme le papier ou les crayons. (...) La sécurité des bâtiments n'est plus respectée, les contrats d'entretien ne sont plus honorés. Si cela continue, la sécurité des personnes ne sera plus assurée dans certains pays* ». A cela s'ajoutent les emplois précaires qui se développent et les postes supprimés (30 % en vingt ans).

Les employés du ministère des Affaires étrangères, qui ne sont pas les plus mal lotis des fonctionnaires, n'échappent pas au manque de crédits. Cela laisse imaginer ce qu'il en est des autres services de la Fonction publique.



Manifestation en janvier 2001. Une revendication plus urgente que jamais.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

### • Loi Sarkozy sur la régulation de l'immigration

## Le modéré roule en excès de vitesse et à l'extrême-droite !

Très bon, Sarko ! Après l'émission télévisée « Cent minutes pour convaincre » il n'a eu que des louanges. Il est vrai que face à des adversaires du style Tariq Ramadan (l'intégriste musulman qui pousse le libéralisme jusqu'à demander un moratoire oui, un moratoire, pas l'arrêt, on a bien entendu ! – sur la lapidation des femmes) ou Le Pen (le vieux beauf d'extrême droite, milliardaire se posant en défenseur de ces concitoyens pauvres) il a eu la partie facile. Même sur le problème de l'immigration, brûlant paraît-il... en tout cas sur lequel les semblables de Sarkozy, de gauche comme de droite, ont généralement eu très peur de se brûler auprès de leurs électeurs.

Lui n'a pas peur de se mouiller. Il est vrai que c'est pour présenter un visage soigneusement maquillé (on est à la télé, n'est-ce pas !). Anti-raciste mais modérément, capable d'employer toute la rigueur de la loi mais sans excès, supprimant les excès de la double peine mais pour mieux combattre l'immigration incontrôlée. Qui dit mieux ? Même les prétendants de gauche au titre présidentiel de 2007, de Lang à Fabius en passant par Strauss-Kahn ou Hollande, tout en grinçant des dents lui ont tiré leur chapeau. Comme quoi ses concurrents lui envient sa capacité... à mentir et son aplomb à le faire. Nous voilà prévenus.

### Trompe-l'œil

Pour ceux que la prestation télévisée du ministre aurait pu dérouter, la loi Sarkozy pour la régulation de l'immigration, adoptée justement dans les jours qui ont suivi, devrait remettre les choses au point.

La double peine supprimée ? Faux. La nouvelle loi devrait permettre certains retours en France dans des cas d'expulsions particulièrement scandaleux. Mais un étranger condamné en justice purgera toujours sa peine en prison, sans possibilité de remise, avant d'être expulsé. Seul un tout petit nombre d'immigrés pourraient échapper à ce sort.

Les trafiquants et les réseaux mafieux (en particulier de proxénètes, mais pas seulement) dans le collimateur, comme l'a prétendu aussi Sarkozy ? Toujours faux. La loi ne prévoit rien pour punir ceux qui profitent scandaleusement de la situation précaire et misérable faite aux sans-papiers (exploiteurs et trafiquants de main d'œuvre, marchands de sommeil, etc...). Comme avant ce sont les immigrants qui ne visent qu'à s'intégrer et à trouver du travail, qu'on inquiétera. Un grand nombre de sans-papiers le

sont devenus du fait des lois et réglementations déjà existantes comme du comportement des administrations et de la police. La loi Sarkozy continuera à en fabriquer : des personnes précédemment en situation régulière pourront la perdre, depuis les étudiants ayant eu de mauvais résultats jusqu'à ceux dont les papiers ne seront pas renouvelés simplement pour avoir oublié ou pas su faire la démarche administrative adéquate.

Simplification des procédures ? Encore faux. Pour obtenir une carte de dix ans, il faudra désormais justifier de cinq ans (au lieu de trois) de résidence régulière (ou de deux ans de vie commune en cas de mariage avec un conjoint français au lieu d'un) ; n'avoir utilisé à aucun moment de documents irréguliers même pour obtenir du travail dans l'intervalle, ce qui est pratiquement impossible quand on est cinq ans sans statut ou en statut précaire ; et en plus prouver sa bonne intégration dans la société française (sans statut stable, sans papiers, sans travail !!!).

### Haro sur les âmes trop sensibles

Pour faire bonne mesure la nouvelle loi s'attaque aussi à ceux qui pourraient les défendre ou les aider. Les personnes qui hébergeront des sans-papiers sont menacées si elles ne se sont pas déclarées et n'ont pas payé (15 euros), si elles n'ont pas attendu l'accord de la mairie ou ont transgressé son refus. La mairie, la préfecture ou les services de l'immigration peuvent venir visiter l'appartement et refuser leur accord. Les maires sont autorisés à établir un fichier des hébergeants afin de poursuivre ceux qui établissent des déclarations d'hébergement par simple solidarité (de toute évidence on préfère encore ceux qui voudraient faire du fric de cette manière !).

A ce nouveau « délit d'hébergement » se rajoutent désormais la punition pénale du mariage de complaisance ou de la fausse déclaration de paternité en vue de régularisation d'un sans-papier : est passible de cinq ans de prison et 15 000 euros d'amende le conjoint français accusé de mariage blanc, et la paternité pour être acceptée nécessiterait de prouver que l'on a pendant une durée d'au moins deux ans subvenu aux besoins de l'enfant sans interruption. Enfin la carte de résident de plein droit est supprimée au titre du regroupement familial.

Oui, c'est bien vrai, avec des modérés comme Sarkozy, plus besoin d'extrémistes comme Le Pen.

Robert PARIS

**Convergences Révolutionnaires n° 30 (novembre-décembre 2003)**, bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** Gouvernement et patrons à l'assaut de la Sécurité sociale. Quelles médecines nous concoctent Raffarin, Mattei, les trusts pharmaceutiques et les assurances ? Quel jeu jouent les syndicats ?

**Articles :** LO-LCR au-delà des élections ; voile à l'école et confusions à gauche et à l'extrême gauche ; Belgique : les patrons licencient, les syndicats collaborent ; Moyen-Orient : la guerre de Sharon aux Israéliens ; Iran : quand l'Union Européenne courtise le régime des ayatollahs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

# Vous voulez licencier ? Déposez donc le bilan !

Depuis des années la longue litanie des plans sociaux et des dépôts de bilans se poursuit. Mais plans sociaux et dépôts de bilan, ce n'est pas exactement la même chose, même si au bout il y a dans les deux cas le chômage pour les salariés. Et selon l'université d'automne d'un des principaux cabinets conseil des comités d'entreprise, qui s'est tenue à la mi-novembre, les dépôts de bilan sont de plus en plus utilisés par les patrons... parce que bien plus intéressants pour eux.

Avec un plan social, une entreprise qui continue d'exister doit respecter une certaine procédure avant de licencier du personnel, et offrir, même si c'est la plupart du temps illusoire, des aides au reclassement des salariés. C'est relativement long, et cela permet quelque fois à la justice d'intervenir. Bref, pour les patrons ce ne sont pas les licenciements purs et simples, sans autre forme de procès, qu'ils souhaitent pouvoir utiliser quand ils estiment en avoir besoin.

moindres : ce sont Métaleurop, Bata, et Air Lib, mais il en existe des centaines... Dans le cas de Métaleurop, filiale d'une société florissante, le dépôt de bilan a permis tout à la fois d'abandonner les salariés à leur sort, mais aussi d'évacuer un site archi-pollué qu'on laisse aux bons soins de la collectivité. C'est à propos de Métaleurop qu'un ministre avait parlé de « patrons voyous ». Mais ce ne sont pas des cas isolés, et il existe des spécialistes de l'enseignement de ces procédés.

Depuis des années une activité parasite annexe s'est greffée sur la fabrication des chômeurs : celle des cabinets spécialisés dans l'aide aux patrons pour les conseiller sur la façon la plus économique de « traiter » leurs futurs chômeurs et leur dire dans quel cas ils doivent préférer un plan social et dans quel cas un dépôt de bilan.

Un avocat d'un de ces cabinets, interrogé par la Tribune (journal qui s'adresse aux milieux patronaux), a ainsi déclaré :



Bata, un exemple parmi tant d'autres.

En revanche s'il y a un dépôt de bilan, dans ce cas le patron met la clé sous la porte, s'en va et n'est plus responsable de quoi que ce soit.

Le dépôt de bilan a tout de même un inconvénient de taille : le patron renonce du même coup à l'existence de la société. Celle-ci est « liquidée » et s'il reste un peu d'argent, les créanciers passent avant les salariés. On peut donc s'interroger : comment un patron peut-il préférer liquider sa société pour éviter un plan social ?

Eh bien, un dépôt de bilan, cela se prépare ! Ainsi dans le cas d'une société qui a créé des filiales, une des filiales peut être mise en faillite alors que les autres sont en pleine santé. Si les dirigeants ont pris la précaution de pomper l'argent de la société vouée à la faillite pour le transférer ailleurs, s'ils sont parvenus, comme on le voit parfois, à vendre fictivement à prix bradés puis à déménager les machines qui ont de la valeur, eh bien la société qui déposera son bilan ne sera plus qu'une coquille vide. Les actionnaires y perdront peut-être un peu en abandonnant des bâtiments, mais ils y gagneront en ne donnant quasiment rien, et parfois même rien du tout aux salariés qu'ils jettent à la rue.

Les exemples récents et connus de ce genre de manœuvres ne sont pas des

« Il est dans bien des cas très difficile aujourd'hui de restructurer en profondeur des PME importantes sans déposer le bilan. (...) Ces entreprises ne disposent souvent pas des moyens financiers leur permettant de gérer une lourde restructuration. (...) Le dépôt de bilan ne permet évidemment pas de sauver autant de salariés que le plan social traditionnel. (...) Nous conseillons (à des groupes étrangers s'installant en France NDLR) de restructurer par voie de dépôt de bilan, même s'ils doivent assumer l'ensemble du passif social. La solution est plus simple, plus efficace, plus définitive. »

Lorsque des dirigeants d'entreprise prétendent que leurs affaires vont mal, qu'ils perdent de l'argent, cela peut être le signe avant-coureur d'une faillite fabriquée. C'est pourquoi il est indispensable que les travailleurs puissent contrôler la comptabilité des entreprises, et pas seulement de telle ou telle filiale, mais celle des groupes et des trusts tout entiers.

La lutte contre les licenciements passe nécessairement par ce contrôle. Quand on a affaire à un patron menteur et voyou, on ne peut faire aucune confiance. Les travailleurs devront mettre le nez dans les comptes.

André VICTOR

## • Rapport sur la « valeur du travail »

# Mensonges et démagogie réactionnaire

**Le rapporteur général à l'Assemblée nationale, le député UMP Gilles Carrez, vient de rendre un rapport, commandé par Raffarin, qui reprend les thèmes chers au gouvernement, désignant les chômeurs comme les responsables du chômage et faisant des patrons des victimes à qui l'État doit venir en aide, soi-disant dans l'intérêt de toute la société.**

« La France recule parce qu'elle travaille moins », affirme Gilles Carrez dans son rapport. Cette rengaine sur l'air de « l'économie qui va mal » est un mensonge, comme le montrent les résultats en Bourse qu'affichent les entreprises. « Le décrochage de la France » s'expliquerait, selon Gilles Carrez, par l'entrée tardive dans la vie active (à 28 ans en moyenne) et une sortie précoce (à 58 ans en moyenne). Seule la constatation, tirée de statistiques, est vraie, pas la conclusion qu'il en tire. Pour lui, ce ne sont bien évidemment pas les patrons qui sont responsables de cette situation, mais les chômeurs eux-mêmes. Il l'explique avec cynisme dans une interview au journal *Les Echos* du lundi

1<sup>er</sup> décembre : « *L'assistanat a développé de façon artificielle l'éloignement du travail* ». Cette déclaration fait écho à celle faite quelques jours auparavant par le ministre des Affaires sociales, François Fillon, toujours dans le journal *Les Echos* : « *Le premier tour de l'élection présidentielle a montré l'exaspération des Français de catégories modestes qui travaillent dur et qui s'estiment à peine mieux récompensés que ceux qui "vivent de l'assistance"* ». Ces affirmations, qui ne peuvent que faire bondir tous les travailleurs licenciés, pour certains à de nombreuses reprises, ou tous les jeunes travailleurs condamnés au travail précaire, ne visent qu'à flatter l'électorat le plus réactionnaire.

Et le rapport d'affirmer que la réforme des retraites adoptée par le gouvernement en juillet 2003 « *valorise le travail des seniors* », puisqu'elle donne la possibilité aux salariés de poursuivre leur activité pour améliorer leur retraite. Les travailleurs licenciés à partir de la cinquantaine, qui voient toutes leurs démarches pour trouver un emploi se solder par un échec, car ils sont « trop vieux », et qui voient leur niveau de vie chuter, apprécieront certainement cette

« valorisation » des mensonges gouvernementaux

Tout ce rapport ne tend qu'à justifier les attaques gouvernementales contre les travailleurs, passées et à venir. Les vingt propositions qu'on y trouve vont toutes dans ce sens. Ainsi l'UMP propose un « *contrat d'expérience* », pour les chômeurs de longue durée de plus de 50 ans, sous la forme d'une exonération totale des charges patronales pendant deux ans. Il s'agirait par ailleurs de « *rendre au chef d'entreprise la capacité d'organiser plus librement le temps de travail* » ; en clair, d'augmenter encore la flexibilité, possibilité pourtant déjà

très largement offerte dans le cadre des 35 heures mises en place par la ministre du Travail socialiste Martine Aubry.

Il est également question de développer des contrats de travail plus souples, un des vœux les plus chers du Medef, en créant des « *contrats de mission* » ou « *de projet* », qui visent à la disparition du contrat à durée indéterminée. Gilles Carrez, qui a déjà maintes fois plaidé pour une diminution des impôts des riches, propose la création d'une commission pour conduire un « *grand débat* » sur une réforme globale des prélèvements obligatoires « *pénalisant le travail et l'initia-*

*tive* ». Il envisage donc de poursuivre la baisse de l'impôt sur le revenu et de développer les avantages fiscaux, pourtant déjà très nombreux, dont bénéficient les patrons.

Il n'y a pas besoin de gratter beaucoup pour voir apparaître la couleur patronale de ce rapport sur la « revalorisation du travail ». Il respire l'arrogance des riches qui réclament toujours plus de privilèges et méprisent la classe ouvrière, une arrogance et un mépris qui se transforment en peur lorsque celle-ci montre sa force.

Aline RETESSE



## • Le chômage augmente

# ...la propagande anti-chômeurs aussi

Le chômage a encore augmenté en octobre. Comme chaque mois depuis plus de deux ans, le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru ce mois-ci. La France en compterait 4 300 de plus, ce qui porterait le total à 2 440 000. Et encore ne s'agit-il que des chiffres officiels, qui sous-estiment largement la réalité. Travailleurs à temps partiel, chômeurs en stages de formation bidon ou radiés autoritairement des listes, ils sont des centaines de milliers à n'être pas comptés dans les statistiques officielles.

Il n'empêche. Les chiffres ont beau être torturés pour paraître le moins odieux possible, la réalité crève les yeux. Les plans de licenciements se succèdent en rafales, et les fins de missions d'intérim, bien que plus surnoises, n'en privent pas moins d'emploi des centaines de milliers de salariés.

Pour autant, le gouvernement continue sans honte de

fustiger les chômeurs et de les rendre responsables de leur situation. François Fillon, qui semble se faire un point d'honneur de mériter le titre de ministre des Affaires antisociales, a ainsi récemment annoncé son intention de « *prendre un certain nombre de mesures pour convaincre les chômeurs d'accepter les postes qu'on leur propose* ». Car, voyez-vous, « *le chômeur ne peut pas éternellement refuser les offres d'emploi, si elles sont proportionnées en termes de qualification et de salaire* ».

Plus les patrons licencient, plus on accuse les chômeurs de refuser du travail. Plus les salaires baissent, plus on traite les travailleurs de privilégiés. Plus les indemnités de chômage se réduisent, plus on traite les chômeurs d'assistés. Plus la population est victime des patrons et du gouvernement à leur service, plus ceux-ci traitent la population en coupable.

Jean RAYNARD

## • Le Livret A ne rapporte plus rien

# « Boursicotez », propose Mer aux épargnants

Entre déposer ses économies sur un Livret A ou les ranger dans le pot à farine en haut du placard de la cuisine, quel est le plus avantageux ? Cela revient quasiment à la même chose.

Compte tenu de la baisse du taux d'intérêt des livrets d'épargne, d'une part, et de l'inflation d'autre part, le Livret A ne rapporte pour ainsi dire plus rien à ses détenteurs. Depuis le 1<sup>er</sup> août, son revenu est passé à 2,25 %, tandis que les prix ont officiellement augmenté de 2,2 % en un an. Il en va de même pour les autres placements où l'argent est disponible, qu'utilisent la majo-

rité des personnes aux revenus modestes, comme le Codevi ou le Compte épargne logement qui, lui, avec un rendement de 1,5 %, passe carrément en dessous de la hausse des prix. Mais pour le gouvernement, comme l'inflation, sans la hausse du tabac, n'est que de 1,8 %, les petits épargnants sont quand même gagnants !

De plus, non content de pénaliser ceux qui n'ont que de petites économies – les riches, eux, ne placent pas leur argent à la Caisse d'épargne – Francis Mer, le ministre de l'Economie, voudrait inciter les possesseurs de livrets à pla-

cer leur argent ailleurs : « *Notre objectif est de mieux orienter les flux d'épargne vers des usages productifs, notamment le financement des entreprises au travers de l'épargne en actions* », a-t-il déclaré.

Comme si les entreprises ne drainaient pas déjà l'argent public, que l'État leur offre au travers de dégrèvements de charges, de baisses d'impôts ou d'autres aides ! Voilà qu'en plus Mer veut leur donner les économies des salariés, des chômeurs, des retraités, de ceux qui mettent 50 euros sur leur livret en début de mois pour en retirer 40 à la fin, quand tout va bien...



• Proche-Orient

# L'initiative de Genève, un accord bien limité

C'est devant un large parterre de personnalités, comprenant notamment l'ancien président américain Jimmy Carter et l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, qu'a été signé le lundi 1<sup>er</sup> décembre à Genève un plan de règlement (non officiel) au conflit israélo-palestinien, qui depuis plus d'un demi-siècle ensanglante le Proche-Orient.

Les principaux artisans du texte paraphé sont Yossi Beilin, ancien ministre de la Justice du gouvernement travailliste d'Ehud Barak, et Yasser Abed Rabbo, qui fut pour la partie palestinienne un des négociateurs des accords d'Oslo. Les deux hommes se connaissent pour avoir négocié en janvier 2001 dans la ville égyptienne de Taba un énième plan de paix, un mois avant que Sharon arrive au gouvernement.

Et de fait, les accords de Genève sont en quelque sorte dans le prolongement de ceux qui avaient été concoctés à Taba, tout aussi déséquilibrés et en faveur d'Israël.

Comme c'était déjà le cas lors d'autres conférences, l'idée serait d'échanger des territoires, peut-être égaux en superficie mais où d'un côté il y aurait des kilomètres carrés de désert (essentiellement à l'est de la bande de Gaza), alors que de l'autre côté Israël s'arrogerait nombre de territoires urbanisés, autour de Jérusalem en particulier. Les principales colonies, celles de Maale Adoumim, de Givat, de Gilot ou de Gush Etzion, seraient ainsi sauvegardées et purement et simplement intégrées au territoire israélien. Concernant le mur de séparation actuellement en construction, il n'en est pas fait mention. Rappelons tout de même que ce furent les travaillistes qui en eurent les premiers l'idée.

Par ailleurs, le retrait de

l'armée israélienne ne serait pas immédiat mais s'étalerait sur trente mois. Une présence militaire serait même maintenue dans la vallée du Jourdain pendant six ans. Par contre le nouvel État palestinien, lui, serait délimité et sous contrôle d'une force internationale. Son espace aérien pourrait être utilisé par l'aviation israélienne. Quant à la libération des prisonniers politiques, elle serait elle aussi étalée dans le temps. C'est dire que la souveraineté du nouvel État palestinien resterait fortement sous contrôle et, si on ajoute à cela l'abandon du droit au retour des réfugiés, on obtient un plan nettement déséquilibré et en la nette défaveur des Palestiniens.

En fait, en guise de plan de paix, il s'agit avant tout pour une partie au moins de la gauche travailliste israélienne, puisque la majorité de ce parti garde le silence ou émet plus que des réserves, de tenter de redorer un blason bien terni par des années d'une politique qui a tourné le dos à un véritable règlement.

Les accords d'Oslo, signés il y a maintenant dix ans, sont aujourd'hui perçus par beaucoup comme l'occasion manquée du fait de la seule droite israélienne. Mais c'est oublier qu'entre l'élection de Rabin en juin 1992 et l'arrivée au pouvoir de Sharon en février 2001, il s'est écoulé plus de huit ans durant lesquels les travaillistes ont été presque six ans au pouvoir. Que

ce soit sous les gouvernements de Rabin, Pères ou Barak, le « processus de paix » n'a servi qu'à lanterner les Palestiniens. A travers ce processus, les colonies déjà existantes se sont étendues, d'autres colonies se sont construites et le nombre de colonies a augmenté de plus de moitié.

Incapables de venir à bout de la première Intifada, les gouvernants israéliens ont été contraints de lâcher du lest et, en échange d'une petite once d'autonomie, ils ont obligé l'Autorité palestinienne à réprimer son propre peuple. Une telle politique ne pouvait aboutir qu'à une impasse et même à un retour de la droite, ce qui ne manqua pas, avec Nétanyahou d'abord puis avec Sharon ensuite.

Si les représentants travaillistes à l'origine des accords de Genève étaient véritablement sincères, ils devraient commencer par reconnaître les responsabilités israéliennes dans la situation faite aux Palestiniens. Ils expliqueraient en quoi les actes de terrorisme individuel de certains Palestiniens, pour condamnables qu'ils soient, sont d'abord et avant tout le résultat de la dépossession et de l'occupation israélienne. Et que, sans une reconnaissance claire et explicite des droits nationaux des Palestiniens, ainsi que de leurs droits à une vie digne et libre, aucune paix durable ne peut s'installer au Proche-Orient.

Tout cela, les représentants travaillistes se gardent bien de le dire, hypothéquant ainsi l'avenir pour un règlement juste et égalitaire que les peuples de la région auraient pourtant mille fois mérité.

• Irak

# Bush au Bagdad café



La dinde n'était pas piégée, au moins ?

Les élections américaines approchent. Reculant dans les sondages, Bush vient de réaliser un coup publicitaire en effectuant, à l'occasion de la fête américaine du Thanksgiving, une très brève visite inopinée à Bagdad. Arrivé en avion, tous feux éteints, il a mangé son bout de dinde parmi les soldats dans un périmètre ultra-fortifié de l'aéroport de Bagdad. On ne sait pas s'il a mis les bushées doubles, mais au bout de deux heures il est reparti furtivement, comme il était venu, au terme de ce qui n'a été qu'une séance de reportages et de photos.

A son tour, ne voulant pas être en reste, la sénatrice démocrate Hilary Clinton, la femme

du prédécesseur de Bush à la Maison-Blanche, qui venait d'effectuer la même opération parmi des soldats américains d'Afghanistan, est arrivée le lendemain et s'est promené dans la capitale irakienne.

Bush, Hilary, ces gens-là décident des guerres. Puis il leur arrive de faire rapidement et sans risque des tournées des popotes sans intérêt, sauf pour leur publicité. Le petit tour fait, les voici aussitôt repartis laissant derrière eux les GI's et autres soldats américains qui assurent, avec la peur au ventre et avec leurs méthodes de soudards, le maintien de l'ordre dans un pays qu'ils occupent.

Michel ROCCO

• Guantanamo

# Un exemple de « démocratie » américaine

Une partie des prisonniers détenus sur la base américaine de Guantanamo, située sur l'île de Cuba, pourraient être prochainement libérés. Cette mesure concernerait environ 140 détenus sur 660, dont trois garçons âgés de 13 à 15 ans.

En 2001, l'intervention américaine en Afghanistan s'était soldée notamment par des milliers d'arrestations de combattants présumés. Plusieurs centaines de personnes, dont des mineurs, sur simple soupçon de l'armée américaine d'appartenir à la mouvance d'Al-Qaïda, avaient été transférées sur la base de Guantanamo et étaient maintenues depuis au secret.

En dépit des pressions internationales, les États-Unis ont ainsi retenu pendant deux ans des centaines de personnes, appartenant à quarante-quatre nationalités différentes, dans une situation de « non-droit », ne bénéficiant même pas des quelques droits accordés habituellement aux prisonniers de guerre. De plus, ces prisonniers sont littéralement parqués dans des geôles grillagées, entravés lors de leurs déplacements et n'ont même pas droit à la visite d'un

avocat. Un certain nombre d'entre eux devraient être traduits devant des tribunaux militaires, et les peines encourues pourraient aller jusqu'à la peine de mort.

Faute de preuves suffisantes, les autorités américaines ont néanmoins dû se résoudre à libérer quelques détenus ces derniers mois. L'exemple de l'un d'entre eux, relâché en juillet dernier, en dit long quant au bien-fondé de ces arrestations : ce Pakistanais de 21 ans avait été enlevé par un commandant ouzbek dans le nord de l'Afghanistan, puis remis aux forces américaines afin de toucher la prime offerte pour la capture de combattants d'Al-Qaïda. Selon l'hebdomadaire *Time* qui cite cet exemple, de nombreux prisonniers se seraient retrouvés à Guantanamo de la même manière.

De l'Afghanistan à l'Irak, le gouvernement américain prétend incarner la lutte du « bien » contre le « mal », et combattre pour imposer « la démocratie ». A Guantanamo, il montre ce qu'il entend par là.

## Au sommaire de Lutte de classe n° 76

(novembre 2003)

**Italie**

Attaques contre les retraites et loi du travail esclavagiste

**États-Unis**

Partenariat syndicats - patrons contre les travailleurs

**Congo (ex-Zaïre)**

Un pays pillé par les seigneurs de guerre et les trusts impérialistes

**Bolivie**

Un immense réservoir de richesses vidé par l'impérialisme

**Tribune**

Les trotskystes et l'« expérience » Lula





• Côte-d'Ivoire

# Nouvelles manifestations antifrançaises

**Des centaines de jeunes « patriotes » ivoiriens, fervents partisans du président Gbagbo, encadrés par des militaires des Forces armées nationales, ont violemment manifesté le 1<sup>er</sup> décembre devant la base militaire française d'Abidjan, pour exiger le départ des Français. Cette manifestation faisait suite à des incidents qui avaient opposé durant le week-end des soldats loyalistes à des soldats français du dispositif Licorne dans le centre du pays.**

Mêlés à des jeunes miliciens, les soldats ivoiriens avaient tenté de forcer le dispositif militaire français déployé le long de la ligne de cessez-le-feu, pour pénétrer dans les territoires tenus par les rebelles et pour « libérer Bouaké », la deuxième ville du pays, qui échappe depuis quinze mois au contrôle gouvernemental. Parallèlement, dimanche 30 novembre, un groupe d'officiers a fait irruption dans les locaux de la télévision nationale pour exiger le départ dans les 48 heures des forces françaises d'interposition ainsi que de plusieurs chefs militaires, accusés d'avoir « humilié » l'armée ivoirienne.

Ce regain de tension peut avoir plusieurs explications. A commencer par celle d'une mise en scène orchestrée par Gbagbo lui-même. Celui-ci tenterait ainsi

de faire pression sur le gouvernement français, afin qu'il s'engage plus ouvertement à ses côtés dans la reconquête des territoires passés sous le contrôle des rebelles depuis la tentative de coup d'État de septembre 2002. A plusieurs reprises dans le passé, Gbagbo a d'ailleurs eu recours à ce genre de manifestations pour faire la démonstration du soutien dont il bénéficie au sein de la population. Mais le but était aussi de donner libre cours à l'expression du patriotisme, voire à l'expression des sentiments anti-Français de ses partisans, au moment où son régime subit des pressions extérieures, et de la France en particulier, pour qu'il reprenne les négociations avec les représentants de l'opposition, interrompues depuis fin juin.

Il se peut également que

Gbagbo ait été débordé par ses propres troupes. Depuis longtemps, il a fait son fonds de commerce d'une démagogie populiste, mêlant des propos nationalistes et xénophobes à des accents anticolonialistes et anti-impérialistes. Cela préparait d'autant plus facilement le terrain à des débordements anti-Français et anti-Blancs que ceux-ci ont la responsabilité du sous-développement et de la misère qui règnent dans le pays. D'autant que, si le dispositif militaire français a pu sauver le régime de la débâcle, en stoppant l'avancée des armées rebelles, nombreux sont les partisans de Gbagbo qui, avec lui, reprochent à la France de ne pas avoir suffisamment épaulé militairement le régime.

Dans une interview accordée au *Figaro* du 2 décembre, Gbagbo déclare d'ailleurs qu'« *il aurait fallu dès le départ que nos alliés (français, NDLR) nous aident, avec la brutalité militaire, à stopper dans les quinze premiers jours une rébellion qui n'avait aucune base juridique.* » Aujourd'hui que l'armée loya-



Manifestants devant la base française d'Abidjan.

liste a pu se réorganiser, entraîner de nouveaux soldats, recrutés pour l'essentiel parmi les « jeunes patriotes », et améliorer son équipement, grâce notamment aux armes livrées par la France, il est probable que certains militaires et miliciens se sentent assez forts pour vouloir reprendre la guerre contre les rebelles, qui contrôlent toujours la moitié du pays. Or cette volonté d'en découdre se heurte au dispositif Licorne et à ses 4 000 soldats déployés entre les deux camps. Car, pour le moment, le gouvernement français semble avoir opté pour le retour à une paix négociée, plutôt que pour une résolution militaire de la crise.

Quant à l'intervention à la télévision d'officiers exigeant la démission de plusieurs responsables militaires, elle peut préparer le terrain à une épuration dans les

sphères dirigeantes de l'armée ivoirienne. Il n'est pas exclu en effet que Gbagbo profite de la situation pour se débarrasser par exemple de Mathias Doué, le chef d'état-major des armées, que sa popularité désigne comme un rival potentiellement dangereux. L'attitude du gouvernement dans les prochains jours confirmera ou pas cette hypothèse.

Une chose est sûre, en tout cas : dans ce climat de chaos et de guerre civile, c'est la population pauvre qui, d'un côté comme de l'autre, est en première ligne. Elle en est la principale victime, payant ces rivalités entre bandes armées pro-gouvernementales et rebelles par une augmentation du chômage et un appauvrissement de plus en plus dramatique.

Roger MEYNIER

• Algérie

# Le gouvernement veut briser la grève des enseignants

**Après deux mois de grève des enseignants, le gouvernement algérien semble mettre en application ses menaces à l'égard des grévistes. On a appris la radiation de centaines de grévistes (281 à Alger, 229 à Chlef, 986 à Tizi-Ouzou).**

Le gouvernement a annoncé également que les grévistes radiés seraient remplacés par des diplômés au chômage. Le Premier ministre Ahmed Ouyahia en a profité pour afficher sa morgue en déclarant qu'il y avait en Algérie 180 000 diplômés ainsi en attente d'emplois...

Pourtant, il y a quelques semaines, le gouvernement avait dû reculer. Il annonçait une augmentation de salaire de 5 000 dinars (environ 45 euros) pour le secondaire ainsi que 3 200 et 2 500 dinars pour

l'enseignement moyen et primaire. Ce recul permettait à la FNTE (Fédération nationale des travailleurs de l'enseignement, branche de la centrale syndicale Ughta proche du pouvoir) d'annuler les quatre jours de grève auxquels elle avait appelé

La FNTE avait fait semblant de prendre le train en marche, alors qu'elle avait été totalement débordée dans cette grève à la tête de laquelle étaient deux syndicats non reconnus officiellement, le CLA (Conseil des lycées d'Alger) et le CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique). Ceux-ci, au contraire de la FNTE, ont appelé à la poursuite de la grève pour la satisfaction des revendications, à savoir une augmentation du salaire de base de 100 % et la retraite au bout de 25 ans d'activité.

Le CNAPEST insistait surtout pour obtenir l'agrément, c'est-à-dire la reconnaissance légale, que lui refusait le gouvernement. Meziane Meriane, le responsable du CNAPEST, avait déclaré que, si on lui demandait de choisir entre les revendications des grévistes et cet agrément, il choisirait l'agrément. C'était se comporter comme des bureaucrates cherchant à utiliser la grève des enseignants pour s'imposer au pouvoir comme partenaires sociaux à la place de ceux de la FNTE. Mais en fait, l'attitude du pouvoir, ne leur a pas laissé le choix.

Début décembre, la grève semblait toujours suivie et majoritaire à l'appel des deux syndicats, et cela malgré le tapage médiatique gouvernemental annonçant depuis des jours la reprise. Des manifestations de sympathie apparais-

saient, y compris de la part de lycéens. Des débrayages de soutien avaient lieu ici et là dans des établissements du moyen et du primaire. Le CNES (syndicat des enseignants du supérieur) appelait pour le mercredi 3 décembre à une journée de protestation.

Le CLA et le CNAPEST appellent à continuer la grève, tout en conditionnant la reprise des cours à la levée de toute poursuite judiciaire et à l'annulation de toutes les radiations ainsi qu'à l'ouverture de négociations. Le gouvernement a décidé d'utiliser la répression. Mais il n'est pas sûr qu'il arrive à intimider les enseignants en lutte et à briser leur grève.

En exigeant une augmentation de 100 % de leur salaire de base, les enseignants ont posé un problème qui concerne tous les travailleurs, dans un pays où les salaires sont extrêmement bas et

où l'immense majorité de la population et des travailleurs vit dans la misère.

Ces dernières semaines, plusieurs grèves ont éclaté autour de revendications de salaire. A la mi-octobre, les cheminots ont fait une semaine de grève à l'appel de l'UGTA et ont obtenu 1 500 dinars d'augmentation. Du 15 au 20 novembre, les travailleurs du complexe véhicules industriels de Rouiba ont fait également une semaine de grève, cette fois sans le syndicat UGTA de l'usine. Ils ont obtenu 1 200 dinars d'augmentation mensuelle.

C'est sans doute le mécontentement généralisé des travailleurs sur les salaires que le gouvernement veut étouffer en tentant de briser la grève des enseignants. Il n'est pas dit qu'il y réussisse.

• De plus en plus d'étrangers dans les centres de rétention

# La démagogie xénophobe de Sarkozy en marche

« Les étrangers qui ont des papiers sont les bienvenus. Ceux qui ont des faux papiers ou n'ont pas de papiers seront accompagnés chez eux ». C'est Nicolas Sarkozy qui s'exprimait ainsi le 22 octobre dernier en même temps qu'il envoyait une circulaire à tous les préfets leur demandant de doubler le nombre de reconduites effectives à la frontière d'étrangers en situation irrégulière.

Et il a été entendu, si on en croit ce que dénonce la Cimade, l'association humanitaire qui intervient dans les centres de rétention où sont placés – ou plutôt parqués – les étrangers en attente d'expulsion.

Selon la Cimade, depuis octobre dernier, c'est-à-dire en à peine un peu plus d'un mois, la situation s'est profondément dégradée dans les vingt centres

de rétention que compte le territoire national. Le nombre d'étrangers a augmenté de 50 % dans les centres de Nice et de Marseille qui sont aujourd'hui pleins à craquer. À Lyon, pour héberger 72 personnes dans un centre qui ne compte que 52 lits, il a fallu installer des lits superposés. À Toulouse non plus il n'y a plus assez de lits et la Police aux frontières utilise les cellules de garde à vue, tout comme à Roissy. Dans certains centres, des enfants dorment sur des matelas par terre ou en partagent un avec leurs parents. Ailleurs, il n'y a pas assez de chaises dans le réfectoire. Ailleurs encore, les temps de visite sont raccourcis voire supprimés faute de personnel. Partout les conditions de vie sont de plus en plus difficiles et la promiscuité intolérable.

C'est le résultat de l'activité

frénétique de la police de Sarkozy, de ses rafles dans les gares, les ports et les quartiers immigrés, de ce zèle sécuritaire dont Sarkozy aime tant à se vanter dans les shows télévisés. Mais pas plus qu'il ne résoudra le problème du chômage et de l'aggravation de la pauvreté en faisant patrouiller ses policiers dans les cités ouvrières, Sarkozy ne mettra fin aux tentatives d'immigration clandestine en lâchant ses shérifs à la poursuite des étrangers en situation irrégulière.

On l'a vu encore le 10 octobre dernier quand un jeune congolais de 16 ans a été retrouvé mort de froid à Roissy dans le train d'atterrissage d'un Airbus en provenance de Brazzaville. Face à la vie misérable à laquelle il était voué s'il restait en Afrique, il n'a pas hésité à tenter l'impossible, l'immigra-

tion dans des conditions quasi suicidaires. Il n'était pas le premier et il ne sera pas le dernier. Car ils sont des millions, ces Africains prêts à tout pour échapper à la misère et essayer de s'en sortir en gagnant l'un des pays riches d'Europe. Dans une embarcation de fortune pour franchir le détroit de Gibraltar, dans le train d'atterrissage d'un avion, dans n'importe quelles autres conditions, ils recommence-

ront. Aucune frontière, aucune loi, aucune police ne dissuadera jamais les candidats à l'immigration.

Sarkozy le sait mais il s'en moque. Les élections de 2004 approchent et seules comptent pour lui aujourd'hui les déclarations et les démonstrations dans le but de séduire la partie la plus réactionnaire de l'électorat, la plus sensible à la démagogie xénophobe.

Sophie GARGAN

• Le nouveau projet de loi du ministre de la Justice

## Pour une société de plus en plus injuste

Les députés de droite de l'UMP ont été les seuls à approuver en deuxième lecture le projet de loi du ministre de la Justice Dominique Perben. Le Sénat devrait faire de même en janvier prochain. Pour le ministre de la Justice de Chirac et de Raffarin cette loi ambitieuse « d'adapter la justice à la criminalité ». Elle est aussi censée satisfaire les promesses du candidat Chirac à l'électorat réactionnaire.

La lutte contre l'insécurité étant la priorité de ce quinquennat, Sarkozy avait ouvert la voie avec sa loi dite de « sécurité intérieure », applicable depuis le 29 novembre. Cette nouvelle loi s'inscrit dans sa continuité. Perben a vu grand. Non seulement il prétend s'attaquer à la grande criminalité, au grand banditisme, au vol, à l'aide au séjour irrégulier sur le territoire national d'étrangers et aux meurtres commis en bande organisée. Mais il entend également résoudre à peu près tout : les pollutions des rivages et des fonds marins, les incendies de forêt, les injures et les incitations à la haine raciale, la récidive des délinquants sexuels violents et exhibitionnistes, et même régir la criminalité dans le domaine de l'« interruption involontaire de

grossesse ».

Cette nouvelle loi va légaliser des pratiques bien connues : on autorise désormais les policiers à poser des micros et des caméras dans des lieux privés, à infiltrer des groupes mafieux ou à rémunérer un indicateur. Le temps de garde à vue pourra être doublé et passer à 96 heures au lieu de 48 actuellement. Cela pourra concerner désormais des mineurs de plus de 16 ans impliqués dans un trafic de stupéfiants. Une personne en attente de comparution devant un magistrat pourra être maintenue « au dépôt » jusqu'à 20 heures après l'expiration du temps légal de garde à vue. Pour une simple enquête préliminaire, le juge des libertés pourra décider une perquisition nocturne et le procureur requérir une mise en détention.

Ces mesures sont censées augmenter le rendement en matière de répression, celui dont Sarkozy se flattait tout récemment dans une émission télévisée. Le bilan de ce qu'il est coutume d'appeler les « bavures policières » pourrait bien lui aussi être en augmentation. Trop souvent des policiers contournent ou transgressent la loi, assurés que leur hiérarchie ou le gou-

vernement fermeront les yeux. Avec ce nouveau renforcement de l'appareil répressif, c'est un feu vert qui est donné aux interventions arbitraires.

Et ceux qui en seront les principales victimes seront moins les délinquants que le gouvernement prétend ainsi frapper que ceux qui, dans la population, sont parmi les plus faibles et les plus démunis : les sans-papiers, les sans-abri, les personnes en situation précaire, les jeunes des quartiers défavorisés, les petits délinquants occasionnels. En leur ouvrant plus vite les portes des prisons, ces mesures auront pour effet pervers d'augmenter le recrutement de délinquants chevronnés !

Si ce gouvernement voulait s'attaquer sérieusement à la délinquance, il lui faudrait mener une tout autre politique que celle qu'il mène sur le terrain social, qui a pour conséquence de démanteler les services publics et de détériorer la vie des quartiers les plus pauvres. Mais sa préoccupation reste avant tout politique : il s'agit de flatter les préjugés des électeurs les plus réactionnaires. Et, pour le reste, c'est après eux le déluge.

Alain VALLER

• Grenoble : régularisation de la famille Bentata

## Une première manche est gagnée

Abdelkader Bentata (39 ans), père de trois enfants et sa femme Kheira sont demandeurs d'asile depuis de longs mois. Ils avaient dû fuir leur région d'Algérie car Abdelkader, chauffeur de taxi, refusait de collaborer avec le GIA. Depuis 1998, il subissait des menaces de mort, et en septembre 2000, sa famille avait été victime d'une expédition musclée à domicile et lui-même avait reçu de nouvelles menaces de mort de la part des islamistes.

Mais lors de son arrivée en France, Abdelkader ne parlait pas suffisamment bien le français pour s'expliquer et s'était vu refuser sa demande d'asile politique pour lui et sa famille.

Début novembre, Kheira, la femme d'Abdelkader Bentata, recevait seule un arrêté de reconduite à la frontière. Indignés par cette décision, les professeurs et instituteurs des enfants Bentata ont immédiatement réagi. Ils ont demandé audience au préfet et ont été rapidement relayés par des organisations de soutien aux travailleurs sans papiers. Il n'était pas question de laisser renvoyer cette mère de famille dans son pays, de la séparer de son mari et de ses enfants et de surcroît, de mettre ainsi un terme au traitement médical

qu'elle suit en France.

Quelques semaines plus tard, Abdelkader lui aussi recevait un avis de reconduite à la frontière.

Pétitions, lettres de protestation, articles dans la presse locale ont fait largement connaître le sort que l'application de lois inhumaines réservait à cette famille. Devant l'émotion soulevée, le préfet a dû déclarer qu'il s'engageait à ce que la famille ne soit pas séparée. Mais il ne s'engageait pas à ce que sa situation soit régularisée et qu'elle reste en France.

Au procès, vendredi 21 novembre, la plaidoirie de l'avocate de la famille, ainsi que la présence massive du comité de soutien, a conduit le tribunal administratif à annuler l'arrêté de reconduite d'Abdelkader Bentata. Immense soulagement !

Reste que la Préfecture a un mois pour faire appel, et surtout que ses services peuvent traîner des mois avant de délivrer l'attestation de régularisation d'Abdelkader, sans laquelle ce dernier ne peut travailler. Reste aussi que la justice doit se prononcer sur le sort de Kheira, dont l'état de santé nécessite un suivi et un traitement médical. Alors, le Comité de soutien reste mobilisé.

• Beauvais (Oise)

# Des militants CGT dénoncent la situation de l'emploi

Pour protester contre les plans de licenciements et les attaques en rafale du gouvernement contre les travailleurs, l'Union locale CGT du Beauvaisis a décidé d'organiser une manifestation le jeudi 11 décembre. Pour la préparer, elle a réuni devant la presse locale une trentaine de militants qui ont dénoncé la situation de l'emploi dans la vingtaine d'entreprises du privé ou du public dans lesquelles ils travaillent...

Chez Nestlé, un plan de 154 suppressions d'emplois est en

route, alors même qu'un plan précédent de 168 suppressions de postes vient de s'achever et que, depuis plus d'un an, les ouvriers du secteur « surgelés » subissent du chômage partiel à répétition.

Bosch, qui comptait 3 000 salariés il y a 25 ans, est descendu à 520 aujourd'hui, entre autres grâce à un « plan amiante » financé par la Sécurité sociale. L'objectif déclaré de Bosch est d'abaisser les effectifs jusqu'à 350 personnes... qui feront ainsi le travail réalisé actuellement par 520 salariés.

Du côté des services publics, la SNCF veut supprimer des postes de contrôleurs dans les trains. Des gares de petites villes de la région sont fermées le week-end. Sur l'ensemble de l'Oise, il manque trente agents aux postes d'aiguillage. A La Poste, le passage aux 35 heures a été l'occasion de supprimer onze postes de travail. 36 % des 166 salariés du Centre de distribution sont des contractuels, qui touchent 150 à 225 euros de moins que leurs collègues fonctionnaires. Et il y a au Centre de distribution de Beauvais, huit à dix CDD en

permanence. L'un d'entre eux est là depuis trois ans.

On pourrait citer aussi la Sotrapoise, entreprise de transports dans laquelle les chauffeurs routiers travaillent 50 heures par semaine et toujours le pied sur la pédale d'accélérateur. Chez Radiospare, une salariée a été licenciée parce que son arrêt maladie est arrivé en retard, bien qu'elle l'ait posté en temps et heure. Mais voilà, La Poste n'assure plus le transport du courrier à J+1 ! Aux Ambulances Martial, il faut faire une amplitude horaire de 203

heures pour être payé 152 heures et gagner 960 euros. A la mairie de Beauvais, la charge de travail des femmes de ménage a augmenté mais leurs heures, donc leur paye, ont diminué !

Voilà une situation dans laquelle peuvent se reconnaître bien des travailleurs de bien des villes et régions du pays. Contre cette situation il faut se battre. C'est ce que comptent dire les militants de Beauvais en manifestant le jeudi 11 décembre.

Correspondant LO

• « Intelligence économique »

## Agent 007

AFP



Des espions industriels français, déguisés en anonymes horticulteurs, s'entraînent à passer inaperçus.

## ou 000 ?

Le gouvernement français vient de nommer un « responsable de haut niveau » auprès de Raffarin. Ce « Monsieur Intelligence économique », comme son nom l'indique, est-il chargé de mettre un peu moins de bêtise dans le fonctionnement de l'économie ? Pas du tout. Il devrait s'occuper d'espionnage industriel.

Selon le député de droite en charge de ce dossier, il serait important de renforcer les écoutes téléphoniques, qui constitueraient l'un des principaux axes du renseignement français. Celles-ci auraient progressé de 400 % en cinq ans. Malgré cela, le député déplore les moyens encore insuffisants de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), le système d'espionnage « made

in France ». Le renseignement militaire est plus gâté : son budget va augmenter de 20,8 % pour lui permettre de lancer l'an prochain quatre satellites supplémentaires d'écoutes des communications et un satellite spécialisé dans le renseignement par l'image.

« Monsieur Intelligence économique » pourra-t-il ainsi améliorer la place des entreprises françaises dans la compétition économique mondiale ? C'est ce qu'on nous laisse entendre. Mais à la lumière des prouesses de l'espionnage français dans le passé – on se souvient des faux époux Turenge, pris la main dans le sac lors de l'affaire du Rainbow-Warrior, ce qui avait déclenché une belle crise ministérielle – on devrait plutôt craindre le pire.

• Autoroutes du Sud de la France

# Délégué licencié : ne les laissons pas faire !

Jeudi 27 novembre, le délégué syndical CGT des Autoroutes du Sud de la France (ASF) a été licencié. Il faisait partie des quatre militants CGT sanctionnés, suite à la manifestation interprofessionnelle du 22 mai dernier sur la section d'autoroute de Perpignan, manifestation qui réunissait plus de 1 000 participants à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-FSU-UNSA contre la réforme des retraites.

La direction des ASF s'étant

d'abord vu refuser ce licenciement par l'inspection du travail a fait appel auprès du ministère qui a finalement autorisé ce licenciement, donnant ainsi satisfaction au patron des ASF et au patronat en général, dans sa tentative de mettre au pas les militants syndicalistes et, derrière eux, les travailleurs. Et comme dans le cas des délégués licenciés de Reims-Aerospace (voir LO 1843), l'autorisation de licenciement a été notifiée le

dernier jour du délai légal dont disposait le ministère pour se prononcer !

Vendredi 28 novembre, le lendemain de l'annonce du licenciement, nous étions plus d'une centaine à participer à un rassemblement de protestation improvisé, devant la préfecture de Perpignan. Depuis, la lutte s'organise pour exiger la réintégration de ce camarade. Une pétition circule et un nouveau rassemblement est prévu à

• Contrats de chantier

# Vers des ingénieurs des SSII intermittents

Depuis une vingtaine d'années, les grosses entreprises qui ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, plutôt que d'embaucher, font appel à des « SSII », entreprises spécialisées dans la mise à disposition de personnel qualifié, des ingénieurs pour l'essentiel.

Ainsi, au plus fort de la bulle internet, dans des entreprises comme Alcatel-CIT par exemple, ces prestataires représentaient jusqu'à 20 % de l'effectif, ils ont été jusqu'à 1 000 chez Axa. Aujourd'hui, comme le dit le patron de Syntec (la fédération syndicale patronale des SSII) : « L'âge d'or de la bulle internet et de la surenchère salariale est terminé ».

Et avec la fin de cet « âge d'or », les quelques protections dont bénéficiaient ces salariés risquent fort d'être remises en cause. Ainsi, entre deux missions, ils continuaient de percevoir leur salaire. Mais ces périodes d'inactivité devenant de plus en plus longues, cela coûte cher aux SSII qui poussent leur personnel dehors sous prétextes. Et, pour ceux qui restent, la Chambre patronale vient de publier un document qui en dit long sur ses intentions. La mobilité deviendrait obligatoire pour les salariés ; les contrats de chantier – autrement dit un statut identique à celui des intérimaires où les périodes d'inactivité ne sont pas payées – seraient la

règle ; les patrons demandent que les CDD soient prolongeables au-delà de 18 mois ; la prise des congés payés et des RTT serait assouplie et imposée au choix du patron ; les licenciements seraient facilités en fonction de la baisse d'activité.

A la lecture de ces propositions, les salariés des SSII, peu habitués jusqu'ici à être traités ainsi, commencent à se rendre compte que la « culture d'entreprise » tant vantée par les patrons, c'est du vent. Ils deviennent, eux aussi, une main-d'œuvre corvéable et jetable à merci.

Correspondant LO



## • Assistance publique – Hôpitaux de Paris

# Des économies plus dangereuses que la grippe et la bronchiolite

Vendredi 28 novembre, il a fallu déclencher le « plan blanc » pour les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ainsi que pour plusieurs hôpitaux de Paris. Les urgences pédiatriques étaient débordées. Les habituelles épidémies de grippe, bronchiolite et gastro-entérite avaient envoyé un millier d'enfants de plus dans les hôpitaux parisiens. Dans les journaux et à la télévision, on ne voyait que bébés et jeunes enfants hospitalisés, certains transférés en Picardie ou en Bourgogne, parents affolés, infirmières surchargées. Le ministre de la Santé, Mattei, assurait que tout allait bien, conseillant tout de même aux parents de ne pas se précipiter aux urgences ou à l'hôpital, mais de consulter d'abord leur médecin de famille.

Le plan est donc entré en action. Les services d'urgence ont été renforcés, en empruntant des lits et du personnel à d'autres services. Certaines interventions chirurgicales ont été reportées, puisque le personnel était utilisé ailleurs. Du personnel hospitalier en congé ou en vacances a été rappelé, en particulier des infirmières. Tout cela pour une épidémie qu'on nous dit bénigne, qui est courante à cette saison de l'année et qui n'a pas une ampleur inhabituelle.

### Un scandale permanent

Cela n'est qu'un témoignage de plus de ce scandale permanent qu'est le manque de personnel et de moyens dans les hôpitaux. A l'hôpital Beaujon, en banlieue parisienne, on voit des étages de quatre salles tenus par trois infirmières seulement ; à la Pitié-Salpêtrière, à Paris, le recours aux intérimaires atteint des chiffres record. Partout, le matériel est au plus juste ; les ruptures de stocks se multiplient. Quant aux délais nécessaires pour obtenir une consultation ou un examen, ils s'allongent sans arrêt. Sans aucun doute possible, les moyens alloués à la santé sont scanda-

leusement insuffisants.

Et pourtant, imperturbable, la directrice générale de l'Assistance publique a déclaré : « Nous restons vigilants, mais nous n'avons pas d'inquiétudes particulières. » Mattei ne s'exprimait pas autrement, cet été, lorsqu'il s'employait à dissimuler l'ampleur des dégâts liés à la canicule.

Trois mois et demi seulement se sont écoulés depuis cette catastrophe qui a provoqué la mort de 15 000 personnes. Des dizaines sont décédées dans les couloirs des urgences complètement engorgées. Par mesure d'économies, tant de lits avaient été fermés qu'il était impossible d'hospitaliser tous ceux qui en avaient besoin.

A l'époque déjà, des médecins avaient averti que cet état de crise risquait de se reproduire à la prochaine épidémie. A la lumière des derniers jours, il est à craindre qu'ils aient vu juste ; et en tout cas, si le pire est évité, ce ne sera pas grâce à la politique de l'administration et du ministère.

### Un budget qui persiste et signe

Le plan qui a été présenté vendredi 28 novembre au conseil d'administration de l'Assistance publique par la directrice générale n'a rien d'un plan d'urgence attribuant des ressources pour l'embauche et la formation de personnel. C'est au contraire un plan d'économies que le journal *La Tribune*, peu suspect d'être contestataire, qualifie lui-même de « drastique ».

Il s'agit pour l'Assistance publique d'économiser 240 millions d'euros en quatre ans, sous le prétexte de « freiner la dérive incontrôlée des dépenses ». La directrice générale ne vit vraiment pas dans le même monde que le personnel de l'AP et les patients !

Pour tenter de rendre l'annonce de ce plan moins choquante, la direction générale s'empresse de préciser qu'il ne vise pas les services d'hospitalisation mais qu'il prévoit seulement de regrouper les plateaux techniques, tels les laboratoires, et de réorganiser les « fonctions



Le ministre Mattei, la mine déconfite, se montre dans les hôpitaux pour tenter de faire oublier ses vacances (dans tous les sens du terme) de l'été.

support », c'est-à-dire la restauration, le nettoyage, les services administratifs et ouvriers.

C'est déjà faire comme si tous ces services n'étaient pas indispensables à l'hygiène et aux soins des malades. Pas nécessaires, les examens ? Superflu, le nettoyage des sols ? Et c'est faire comme si l'on pouvait envisager de baisser les budgets qui y correspondent sans mettre à mal le service rendu. Que dire, par exemple, du remplacement d'une société sous-traitante de nettoyage par une autre, qui va coûter 20 % moins cher, comme on l'annonce à l'hôpital Beaujon ?

De plus, prétendre que ces économies n'affecteront pas les services d'hospitalisation est simplement un mensonge. Même en envisageant des regroupements ou des fermetures de laboratoires, les directions des 39 hôpitaux de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ne parviennent pas à trouver les sommes énormes dont on leur demande d'amputer les budgets. Alors, elles présentent

à la direction générale des plans locaux où s'additionnent froidement les emplois « RTT » annulés, les départs en retraite non remplacés, les contractuels et intermittents non embauchés ou carrément renvoyés. Tout cela rendra encore plus déserts les « offices » c'est-à-dire les salles d'aides-soignants et d'infirmières.

Et ce n'est que la première année. Que trouvera encore la direction générale pour les suivantes ?

### Il faut dire non

Le conseil d'administration de l'Assistance publique a entériné ce plan. Mais, sous ses fenêtres, vendredi 28 novembre, quelques centaines de manifestants ont, eux, crié leur refus des économies, et réclamé la démission de la directrice générale. Malheureusement, si les syndicats avaient bien distribué quelques tracts par-ci par-là, nulle part il n'y a eu de réunions ni de campagne sérieuse contre le plan d'économies. Cela n'aurait probablement pas suffi à trans-

former en colère le ras-le-bol et l'inquiétude qui règnent partout, mais cela n'aurait sûrement pas fait de mal au moral des travailleurs des hôpitaux !

D'autant qu'après les 160 chefs de service qui avaient publiquement exprimé leur opposition à la politique de Mattei, 40 médecins de l'Assistance publique ont signé une lettre s'opposant au plan d'économies. Certes, ils l'ont fait de leur côté, sans en informer le personnel, et sans se joindre au rassemblement du vendredi 28 novembre. Mais c'est un signe encourageant.

Car pour quiconque travaille dans les hôpitaux, quel que soit son grade, il va devenir de plus en plus évident que le gouvernement n'a qu'une idée en tête : réduire les dépenses par tous les moyens possibles. Quiconque voudra réclamer pour ce service public des moyens correspondant aux besoins de la population se trouvera amené à s'opposer à la politique de l'État.

Correspondant L.O.

## • Canicule

# Une prime qui pourrait faire monter la température

Le 16 août, au plus fort de la canicule, en même temps qu'il en appelait à la solidarité nationale et tentait de culpabiliser les familles en les rendant responsables de la mort des personnes âgées, Raffarin avait annoncé le versement d'une prime exceptionnelle pour le personnel hospitalier.

À l'époque cette promesse avait été accueillie avec des réflexions amères dans les hôpitaux surchargés, aux couloirs encombrés de brancards, où gisaient des vieillards auxquels le personnel, bien trop peu nombreux, n'avait pas les

moyens de prodiguer les soins nécessaires. « Ce n'est pas d'une prime dont nous avons besoin, mais de conditions normales en permanence, qui nous permettent de ne pas nous trouver au plus mal dans les périodes de crise ». Telles étaient alors en substance les réactions à l'annonce de la prime.

Trois mois plus tard, la prime arrive enfin. Mais pour y avoir droit :

1. il faut avoir travaillé « dans la période du 7 au 19 août »,
2. dans un établissement où il y a eu « un taux de suractivité

supérieur à 20 % par rapport à une période identique de référence ».

3. Et le montant, brut, de la prime sera de « 130 euros pour les personnels présents six jours et plus et de 90 euros pour les personnels présents moins de six jours ».

Le gouvernement avait déjà fait la preuve de son irresponsabilité et de son incapacité à gérer au profit de la collectivité, aujourd'hui il apporte en plus la démonstration de sa mesquinerie

S.G.

## • Hôpital Trousseau (Paris 12<sup>e</sup>)

### Un Plan Blanc mais pas de moyens

La semaine dernière, il y a eu à Trousseau, hôpital pour enfants, plus de 6 heures d'attente aux urgences, et jusqu'à 10 heures le mercredi. Cette affluence était due entre autres aux nombreux cas de bronchiolite, exigeant souvent une assistance respiratoire, et de gastro-entérites nécessitant parfois une perfusion pour éviter la déshydratation.

L'attente interminable a entraîné des accrochages très vifs avec les parents. Jeudi, lorsque Mattei, le ministre de la Santé, nous a rendu une visite surprise, il a été pris à partie par des parents excédés, qui lui ont demandé d'augmenter le nombre de soignants. Les collègues étaient très occupés mais certains ne se sont pas gênés pour dénoncer leurs conditions de travail.

Déjà en temps « normal », le manque de personnel est quotidien, les jours de repos ne peuvent pas tous être posés. Les cadres font pression pour que soient acceptés des changements de service et d'horaire. 70 lits ont été supprimés, entraînant la fermeture de certaines unités.

Lorsqu'il n'y a plus de place, les enfants sont transférés vers d'autres hôpitaux, mais mercredi soir 26 novembre, tous les hôpitaux d'Île-de-France refusaient de prendre des malades en

plus, étant eux aussi saturés. Une place a finalement été trouvée à l'hôpital de Lille !

« *Tout se passe bien, le Plan Blanc a été déclenché* », dit le gouvernement. Mais la réalité est tout autre. Par exemple, dans une unité ouverte en urgence, une seule infirmière devait s'occuper de six enfants nécessitant une assistance particulière. Une aide soignante exténuée avait pris sur ses repos pour l'aider. Faute de place, des enfants sont casés dans des services de chirurgie, où les infirmiers doivent soigner à la fois des enfants contagieux et d'autres qui sont isolés pour être protégés des infections virales.

La fatigue s'accumule pour tous. Et en plus il faut courir à la recherche du petit matériel : les stocks de seringues sont en rupture, les compresses manquent : « *Bientôt, il faudra les laver et les passer à l'autoclave !* », a fait remarquer une aide soignante.

Le gouvernement joue avec la santé des patients. Derrière l'effet d'annonce du Plan Blanc, aucun moyen supplémentaire n'a été donné et c'est encore au personnel que des efforts sont demandés : annulation des RTT et parfois d'autres jours de repos. L'État profite du dévouement pour les enfants malades, mais cette situation ne fait qu'ajouter au ras-le-bol.



Le 29 novembre, aux urgences.

## • Atofina – Villers-Saint-Paul (Oise)

### Des accidents qui ne sont pas dus à la fatalité

À l'usine Atofina (branche chimie de Total) de Villers-Saint-Paul, près de Creil, où travaillent 233 salariés qui produisent entre autres des colles industrielles, les conditions de travail sont toujours aussi risquées et marquées régulièrement par des accidents.

Dernièrement, un ouvrier d'une entreprise sous-traitante s'est cogné le pied à un marteau-piqueur qui a glissé juste derrière la coquille de sa chaus-

sure de sécurité. Il travaillait depuis des heures au fond d'un stockeur, à casser des déchets de colle solidifiée dans une atmosphère puante et nocive, muni d'un masque à cartouche qui ne peut pas fournir assez d'oxygène quand on fait de tels efforts prolongés. Avec ses collègues ils avaient dû remonter les morceaux de déchets avec un seau et une corde jusqu'à ce que la direction, jugeant ces moyens archaïques trop lents, fasse ins-

## • SKF – (Thomery - Val-de-Marne)

### Non à la fermeture de l'usine !

Les salariés de SKF-Thomery (Seine-et-Marne) ont appris le 12 novembre que les patrons avaient l'intention de fermer cette unité en février prochain.

Cette usine de roulement à billes de petites tailles emploie 206 salariés – en majorité des ouvriers de production. Elle appartient au groupe suédois de fabrication de roulements à billes qui, depuis ces trois dernières années, affiche des bénéfices records.

Le groupe SKF a annoncé sa volonté de supprimer 1400 emplois dans le monde pour préserver une rentabilité qu'il veut de 10 % par an. La rentabilité de l'ensemble de ses trois usines en France (dont celle de Thomery) est de 16,5 % pour les neuf premiers mois de l'année 2003. Cela n'empêche pas les patrons d'expliquer que l'usine de Thomery n'est pas assez rentable pour eux.

Dès l'annonce de la décision de fermeture, les ouvriers ont arrêté le travail.

Les élus de la CGT, seul syndicat existant dans l'usine, ont

refusé de se prononcer sur le plan que proposent les patrons pour reclasser un tiers de l'effectif sur d'autres sites, en France et en Italie.

Depuis que les ouvriers ont arrêté toute production, ils ont interdit l'accès de l'usine à la direction et aux cadres qui ont refusé de se prononcer contre la fermeture. Ils ont aussi organisé une garde de l'usine par équipe, et ils mènent des actions en direction de la population locale : distribution de tracts, pétitions sur le marché de Fontainebleau et aux portes des usines du secteur touchées, elles aussi, par des licenciements.

Les ouvriers en lutte sont allés rendre visite à la direction de SKF France qui se réunissait avec les syndicats lors d'un comité central d'établissement au centre administratif de Montigny. Ils ont empêché la tenue de ce CCE et ont fait sortir des bureaux les employés présents pour que tous puissent entendre ce qu'ils avaient à dire. La colère et l'émotion étaient grandes.

Lors d'un comité d'établis-

sement, se tenant cette fois-ci à Thomery, les ouvriers en lutte ont fait une haie d'honneur à la direction française du groupe, la forçant à marcher sur les bleus qu'ils avaient étalés au sol pour lui signifier que c'est sur eux et leurs emplois qu'elle marchait. Les patrons n'avaient pas fière allure.

Le 25 novembre les ouvriers ont fait une visite surprise à leurs camarades du site de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), plus gros site de production du pays, où la direction propose de reclasser 52 ouvriers de Thomery. Des débrayages de protestation contre les menaces de licenciements ont été organisés par les syndicats ce même jour à Saint-Cyr. Ils ont été dans l'ensemble bien suivis.

À Thomery, d'autres actions étaient envisagées pour les jours suivants, comme d'aller manifester avec d'autres travailleurs des entreprises du département : ces licenciements, dans des entreprises qui, en même temps, annoncent des bénéfices, sont particulièrement scandaleux.

## • Péages et octrois

### Retour au Moyen Âge ?

Pour tenter de remédier aux embouteillages des centres-villes et aux nuisances diverses qu'ils provoquent, gouvernants et élus évoquent de plus en plus souvent l'instauration de péages ou de taxes. L'exemple a été donné par Londres, où l'accès aux quartiers centraux n'est autorisé que moyennant une taxe de 5 livres (7,30 euros). Du coup il y aurait 16 % d'autos en moins et leurs déplacements seraient de 14 % plus rapides. Ce qui ne signifie pas grand-chose car, dans les quartiers en question, c'est souvent les pié-

tons qui circulent le plus vite. Mais s'il est effectivement urgent de décongestionner le centre des grandes agglomérations, il est scandaleux de prétendre y parvenir en régulant l'accès par l'argent. Avec un péage de 50 ou 100 livres, on circulerait encore bien mieux dans le centre de Londres : il n'y aurait plus que les voitures des richards. mais les banlieusards qui viennent y travailler s'entasseraient encore davantage dans des trains et des métros bondés et en mauvais état.

Le problème est là. La plu-

part de ceux qui prennent leur voiture pour venir au travail ne le font que faute de transports en commun fréquents, commodes, confortables et bon marché. Or les États se désengageant du financement des transports, la voiture individuelle, malgré son coût et ses nuisances, est bien souvent la seule possibilité. Mais ce n'est pas en rétablissant octrois et péages à l'entrée des villes, comme au Moyen Âge, qu'on réglera les problèmes de circulation du XXI<sup>e</sup> siècle.

taller un palan électrique avec une nacelle.

Ensuite, trois employés d'une autre entreprise sous-traitante ont été pris de malaise pour avoir travaillé dans une atmosphère nocive. Ils en ont été quittes pour un séjour en chambre à oxygène à l'hôpital de Creil.

Face aux accidents qui s'accumulent – un autre ouvrier s'est fait mal au dos – le DRH, dans le compte-rendu

hebdomadaire de l'usine, a réagi en ces termes : « *Nos résultats sécurité sont très mauvais, de même que les résultats liés à l'absentéisme, ce qui va grever la prime d'intéressement de façon importante.* »

Il a beau agiter la prime que la direction a instaurée il y a quelques années, l'absentéisme est important, notamment parce que les arrêts de travail augmentent malgré les pressions de la direction pour inci-

ter les ouvriers à rester à l'usine sur des postes aménagés.

La politique d'économies tous azimuts ne fait qu'aggraver les conditions de travail et la carotte de la prime ne rend pas ces conditions plus supportables. Le personnel le paie de sa santé pendant que le groupe Total affiche des résultats florissants ; ainsi, celui du troisième trimestre est en hausse de 7 % par rapport à 2002 et le montant par action a encore grimpé de 13 %.

# Quand Seillière se penche sur l'école

Seillière, le président du Medef, se lance dans une campagne intitulée *L'entreprise voit jeunes* dans les 165 villes du pays où il est présent. Ce n'est pas l'épanouissement des jeunes et leur ouverture sur le monde qui guident sa volonté de « resserrer » les liens entre l'entreprise et l'école. Le patronat s'intéresse à celle-ci pour la mettre au service de ses intérêts. Il souhaite une main-d'œuvre adaptée à ses intérêts immédiats, et profite de certaines formations en alternance pour bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché.

Les patrons souhaiteraient que les formations, dans les lycées professionnels entre autres, se fassent plus encore qu'actuellement en fonction des besoins des entreprises. Ainsi dans l'Aisne, l'entreprise MBK qui fabrique des scooters vient de convoquer des enseignants afin de leur faire connaître les formations qui lui sont nécessaires. Les enseignants sont repartis avec une valisette contenant la documentation pouvant leur permettre de se faire les promoteurs des besoins de l'industrie !

La transformation des lycées professionnels en « lycées de métiers » est en cours, du moins là où enseignants et parents ne s'y opposent pas. Il ne s'agit pas que d'un changement de dénomination. Le « label » lycée des métiers renforce la possibilité – qui existait déjà malgré tout – pour le patronat local d'avoir son mot à dire sur ce qui se fait au sein du lycée, en échange parfois de divers financements. Il peut aussi profiter des locaux ou du matériel de l'établissement scolaire. A Montdidier, dans la Somme, c'est au sein même d'un lycée professionnel que la Chambre de commerce a installé un centre

d'apprentissage, disposant pour cela d'une aide du Conseil régional.

Les patrons ont besoin d'une main-d'œuvre formée pour les besoins du « marché », peu leur importe que les élèves aient une ouverture d'esprit, une culture. Peu leur importe également que ces jeunes qui acquièrent ainsi une formation très spécifique aient des difficultés plus tard, une fois licenciés par exemple, à trouver du travail ailleurs, à se « reconvertir ». Ce sont quelques-unes des raisons qui font bondir certains enseignants et parents, qui craignent à juste titre que les formations proposées aux élèves contiennent de moins en moins d'enseignement général.

Le patronat développe toute une propagande basée sur le fait que des jeunes dont la formation correspondrait aux besoins exacts des entreprises seraient automatiquement embauchés... ou auraient en tout cas plus de chance de trouver un emploi.

Bien des jeunes mordent à l'hameçon. Ainsi, dans un lycée professionnel du Val-de-Marne, une classe devait être mise en place pour une formation spécifique à l'entreprise Suzuki, pré-



parant à être chef d'équipe. Mais, si la filière était créée, combien de jeunes seraient embauchés au bout du compte ? Et que deviendraient les autres avec une formation « Suzuki » en poche ? Dans certaines entreprises, des jeunes signent même des contrats en alternance qui précisent d'emblée qu'ils ne seront pas embauchés à la fin. Une entreprise comme L'Oréal qui a 2,5 % de son effectif en apprentissage, à tout niveau de qualification, en

embauche un tiers seulement à la fin de la période d'apprentissage.

Bien des jeunes se laissent abuser par la propagande patronale, croyant trouver plus facilement un emploi et risquant de graves déceptions. Mais ces formations en apprentissage, ou en alternance, sont également souhaitées par des jeunes parce qu'ils veulent rentrer plus vite dans la vie active et qu'ils n'accrochent pas à d'autres formations « générales ».

La société devrait pouvoir

leur offrir la possibilité d'acquérir la formation pratique qui leur plaît, mais en leur proposant aussi un enseignement complet qui leur permette de changer de métier un jour, et surtout d'acquérir l'ouverture sur le monde nécessaire à leur épanouissement. Les Seillière, et autres patrons, eux, ne souhaitent surtout pas que l'école puisse donner aux jeunes des armes intellectuelles pour se défendre contre l'exploitation.

## • Alternance au collège

### Un recul de plus pour les jeunes

**Des formations en alternance, c'est-à-dire des formations qui se font pour une partie dans l'établissement scolaire, et pour l'autre dans une entreprise, se mettent en place petit à petit dans les collèges, dès la 4<sup>e</sup>, donc dès l'âge de 14 ans parfois. Ce dispositif d'alternance au collège est présenté comme une chance pour les élèves en difficulté, mais la réalité est tout autre.**

Le ministère de l'Éducation nationale prétend se fixer comme objectif de « redonner le goût des études et de la réussite à des collégiens qui sont en logique d'échec permanent et qui ont une image d'eux-mêmes très négative. Ils refusent d'adhérer aux méthodes pédagogiques traditionnelles mises en œuvre au collège. Ces collégiens ont souvent des retards scolaires et sont menacés par la déscolarisation ».

Ces objectifs affichés par le ministère semblent tout à fait louables. Mais, en fait, ces jeu-

nes, dès l'âge de 14 ans – puisqu'un décret vient de modifier la législation du travail pour permettre l'accueil d'élèves dans les entreprises dès cet âge – risquent surtout de fournir une main-d'œuvre gratuite à des patrons. De plus, la formation qui est dispensée dans ces entreprises qui emploient des stagiaires laisse parfois à désirer. Les jeunes se retrouvent surtout à balayer, à classer des dossiers, ou à faire le café. Une formation pratique pourrait être bénéfique si

les jeunes n'étaient pas livrés à des patrons.

Les partisans de l'alternance ou de l'apprentissage avancent le fait que des jeunes eux-mêmes souhaitent une formation pratique et se sentent plus à l'aise dans ce cadre, ce qui est vrai. Mais cette formation se fera au détriment de l'enseignement général, français, histoire-géographie, langues ou mathématiques, et les jeunes risquent de se trouver ainsi pénalisés dans le futur. La possibilité de déroger aux programmes officiels est en effet instaurée dans le dispositif gouvernemental. « Les élèves ne bénéficieront pas de tous les enseignements obligatoires », dit le *Bulletin officiel* sur ce point. Quant à la possibilité de retrouver le parcours commun « normal », elle n'est pratiquement

pas prévue. Dès l'âge de 14 ans, le sort de ces jeunes sera donc décidé.

En fait, ces mesures évacuent les problèmes que constituent les élèves en grande difficulté, au lieu de trouver des solutions réelles. Elles tentent de réintroduire par la petite porte un collège à deux vitesses : d'un côté, les élèves en difficulté, sortis du collège et orientés dès la 4<sup>e</sup>, et de l'autre ceux qui parviennent à suivre, et ont accès à une formation générale.

Il faudrait surtout qu'il n'y ait plus d'élèves en grande difficulté, et pour atteindre ce but, il faudrait avoir les moyens nécessaires afin de permettre à tous de savoir lire correctement, d'acquérir une culture générale de base, les moyens, c'est-à-dire les enseignants en nombre suffi-

sant pour ouvrir des classes avec de petits effectifs, au lieu des classes surchargées dans lesquelles les collégiens se retrouvent le plus souvent. Cela demanderait d'arrêter les économies faites sur le budget de l'Éducation nationale – celui qui vient d'être voté prévoit la suppression de 4 000 postes dans le secondaire – et d'embaucher tout le personnel nécessaire.

Le choix du gouvernement qui n'est guidé que par la volonté de faire des économies ne résoudra pas les difficultés de ces jeunes, le plus souvent issus des classes populaires. Par contre, cela renforcera encore un peu plus les inégalités dans l'accès à l'éducation et à la culture.

A. R.



## • « Grand débat »

## Méfiance et colère dans les écoles

De source syndicale (SNUipp, le principal syndicat des instituteurs, branche de la FSU), on apprend qu'à Paris, un certain nombre de classes spécialisées, qui s'occupent des enfants en grandes difficultés, sont en passe de fermer. Les classes d'adaptation (soutien en petits groupes) vont sans doute passer à la trappe. Les classes de perfectionnement, une soixantaine, seraient aussi menacées. Il s'agit de classes réservées aux élèves qui se caractérisent par leur comportement difficile, qui ont de ce fait des résultats scolaires faibles et qui auraient besoin d'une aide particulière.

Le ministère de l'Éducation nationale aimerait remplacer ces deux types de structures par l'intégration des élèves dans les classes ordinaires. Dans la réalité, par manque de place, ces élèves sont parfois mêlés à des élèves poursuivant une scolarité normale. Les enseignants sont bien placés pour connaître les répercussions graves de la suppression de ces structures à petits effectifs, destinées à remettre dans le circuit des enfants souvent perturbés par des situations

familiales difficiles. La suppression de ces classes entraînerait automatiquement une augmentation du nombre d'illettrés, plus encore dans les quartiers populaires. Ces élèves ne savent bien souvent ni lire ni écrire et accumulent de sérieux retards.

Il y a quelque temps, le ministère avait créé des classes pour enfants déficients qui furent en partie supprimées. Quand une institutrice ou un instituteur spécialisé s'en allait, l'administration remettait dans le circuit les enfants déficients, au risque de compromettre leur scolarité et celle des autres.

Dans ce contexte, beaucoup d'instituteurs sont tentés d'envoyer promener Ferry et consorts en boycottant le « débat » sur l'école, pour lequel les réponses sont « fermées », disent-ils. On connaît déjà les questions et leurs réponses. Ils se méfient de la loi d'orientation qui va en sortir. Cette loi risque de ne retenir que l'avis des ex-ministres et autres notables consultés, au détriment des enfants, des parents et des enseignants.

Claire DESPLANTES

## Effectifs de surveillance et d'éducation en baisse

Le remplacement par des « assistants d'éducation » des surveillants et des aides-éducateurs, deux catégories dont le gouvernement Raffarin a décidé la disparition, a commencé à la dernière rentrée. Pour cette année, la création de 16 000 postes d'assistants d'éducation était censée remplacer 5600 postes de surveillants supprimés et 20 000 postes d'aide-éducateurs dont le contrat de cinq ans est arrivé à terme. Sur le papier, cela faisait déjà 10 000 adultes de moins pour l'encadrement des établissements.

Mais il s'avère que le nombre d'emplois d'aides-éducateurs qui sont en train de disparaître actuellement s'élève à bien plus que les

20 000 prévus. Par ailleurs, plus de trois mois après la rentrée, près de 5 000 assistants d'éducation sur les 16 000 prévus n'ont toujours pas été embauchés. Il faut donc ajouter, au déficit de 10 000 postes décidé officiellement, un nombre égal de postes manquant dans les établissements.

Il y a donc un déficit minimum de 20 000 adultes pour assumer les tâches de surveillance et l'encadrement de certaines activités dans les écoles, les collèges et les lycées. Avec une telle situation, il y aura fatalement une augmentation nette des difficultés dans le fonctionnement des établissements scolaires.

Michel ROCCO

## • Nos lecteurs écrivent

## Artistes sous-payés

Depuis plusieurs mois, les intermittents du spectacle sont en lutte pour la sauvegarde de leur protection sociale, que le gouvernement et le Medef veulent remettre en cause.

Nous recevons un témoignage sur une prétendue « vie d'artiste » :

« A la rentrée, nous avons participé à l'Académie Baroque Européenne d'Ambronay, une structure de formation destinée à de jeunes musiciens et chanteurs professionnels financée entre autres par les Conseils généraux de l'Ain et de la Région Rhône-Alpes, le ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Bourg-en-Bresse. Une soixantaine d'artistes de vingt-sept nationalités y participaient. Selon les statuts, ce projet innovant se déclinait en deux volets : une période de travail intensif, proposant un cadre de perfectionnement unique (...) et une tournée offrant à ces stagiaires l'occasion de se produire sur de grandes scènes européennes.

Mais la réalité est moins reluisante. La rémunération pour la tournée est de 88 euros brut par représentation, soit un peu moins du quart d'un cachet moyen. Les répétitions ne sont pas rémunérées puisqu'elles sont considérées comme de la forma-



Les musiciens font des notes mais aimeraient qu'on paye leurs notes de frais.

tion. Mais de formation, hormis quelques heures de travail corporel, nous n'en avons pas reçu et la plupart d'entre nous ont eu le très vif sentiment de s'être « fait avoir » et de ne participer, en fin de compte, qu'à une production sous-payée : 1 278 euros net pour deux mois de travail, soit à peine 4 100 F par mois, et organisée au plus juste (défraiements en dessous du tarif syndical de la profession, quasiment aucun jour de repos...).

Lors de la tournée, l'ensemble des artistes, français et étrangers, s'est solidarisé de la lutte des intermittents du spectacle, participant à des distributions de tracts et lisant un manifeste à chaque représentation, manifeste

qui, à part à Toulon, a été bien accueilli par le public. Les techniciens, quant à eux, ont participé aux journées de grève nationale des 4 et 16 octobre, se heurtant à la production qui a essayé sans succès de monter les musiciens étrangers contre eux, puis qui a menacé de leur retirer un cachet complet par jour de grève. Or, selon les contrats, un cachet correspond à un ou quatre jours travaillés. Après d'âpres négociations et la menace de stopper le spectacle, les techniciens ont obtenu que ne leur soit retiré qu'un demi-cachet, ce qui pour certains reste encore injuste et de trop. »

Un intermittent

## Quand les sociétés d'interim s'intéressent au secteur public

Travaillant dans une société d'interim, j'ai dû participer à une réunion de travail au niveau du groupe. Et là, par un haut responsable nous avons appris que la situation était considérée comme mauvaise par les dirigeants de l'entreprise. En effet, pour eux, la situation économique fait que les besoins d'interimaires ont beaucoup diminué.

Le même dirigeant a constaté – vu la concurrence – qu'il n'y avait pas d'autre marché possible dans le privé, ou en tout cas pas rentable pour eux. Aussi, a-t-il ajouté, il fallait être sensible à un autre marché : le secteur public.

Et là-dessus, il s'est expliqué. Dans un premier temps les principales sociétés d'interim, c'est-à-dire Vedior, Manpower et Addecco devraient se rencontrer prochainement pour se mettre d'accord et s'attaquer vraiment au secteur public.

Dans le secteur public, Vedior se dit intéressé par l'administration en général, les

hôpitaux en particulier, avec propositions de secrétaires. Dans un deuxième temps, l'Éducation nationale les tenterait bien, mais là la partie semble plus difficile, toujours d'après le même responsable.

À l'Éducation nationale, bien des salariés sont déjà en situation précaire, ne serait-ce que dans le personnel d'éducation : il y a les contractuels, les vacataires, les maîtres-auxiliaires, les emplois-jeunes et dernièrement les assistants d'éducation. Et voilà que se profilerait demain une nouvelle catégorie : les intérimaires.

Avec cette information, je trouve que l'on voit encore mieux le pourquoi de la décentralisation de secteurs entiers du secteur public et de l'Éducation nationale en particulier. Et cela éclaire d'autant plus le scénario à venir si nous les laissons faire.

Quand on sait qu'un travailleur salarié intérimaire coûte en général deux fois plus cher (entre en moyenne 1,8 et 2,5 fois) que s'il était embauché par

l'entreprise directement, on se dit que ce n'est pas pour diminuer les coûts que l'État ouvrirait aux sociétés d'interim tout ou partie du secteur public. Non, en démantelant encore un peu plus le secteur public, elle permettrait à bien des entreprises privées de s'en mettre encore plus dans la poche. Il est à noter d'ailleurs que les entreprises privées font du profit, alors que les intérimaires leur coûtent plus cher, mais bien sûr, elles s'y retrouvent : cela fait pression sur tout le personnel et en plus cela leur permet de licencier sans vague bien des travailleurs.

Oui, vraiment, il faudra inverser cette situation. D'accord avec vous sur la nécessité pour l'État d'embaucher directement dans bien des secteurs laissés au privé, faire construire des logements par exemple. Cela coûterait nettement moins cher à la collectivité !

Une lectrice

## • Référendum en Guadeloupe et en Martinique

# L'illusion du changement

**Le dimanche 7 décembre aura lieu en Martinique et en Guadeloupe un référendum local. La question posée est de savoir si la population désire la suppression des Conseils général et régional actuels et leur remplacement par une collectivité à statut particulier, c'est-à-dire une assemblée unique, régie par l'article 73 de la Constitution. Cet article 73 est celui de « l'assimilation législative » (c'est-à-dire l'application des mêmes lois qu'en France). Et cela contrairement à l'article 74 qui, lui, est celui de la « spécialité législative », c'est-à-dire la possibilité de voter des lois autres que celles du Parlement français.**

### « JE N'ACHÈTE PAS DE CHAT EN SAC »...

Contrairement à la France, où les régions regroupent plusieurs départements, les îles de Martinique et Guadeloupe sont des régions monodépartementales. Les gouvernements Jospin puis Raffarin, ainsi que la majorité des élus locaux, ont expliqué la modification proposée par la simplification administrative qu'elle impliquerait, notamment en supprimant les « doublons » qui existent de ce fait entre les deux assemblées. En fait, cette réforme se situe dans le cadre de la décentralisation générale opérée dans toute la France, visant à donner plus de pouvoir aux régions. Mais derrière ce pouvoir régional qui se veut plus important, l'État, à travers la petite caste des élus et notables locaux, veut réaliser le maximum d'économies en faisant porter sur les régions une partie des dépenses publiques et en leur donnant la possibilité de lever de nouvelles taxes et impôts sur la population.

Ainsi l'État fait d'une pierre plusieurs coups puisqu'en même temps il tente de satisfaire les élus qui, au nom de la spécificité, voire au nom d'un certain « anticolonialisme », réclament depuis longtemps plus de pouvoir local. Elus et État tentent aussi de flatter un certain sentiment régionaliste qui se manifeste plus ou moins au sein de la population, lui faisant croire que « l'assemblée unique » sera gage de « plus de pouvoir local », de « plus de maîtrise de son destin » et de « développement économique ».

Mais gouvernement et élus locaux ont bien pris soin de verrouiller fermement cette

consultation.

Ainsi, alors qu'il y a plusieurs mois on disait à la population qu'elle aurait plusieurs possibilités de choix ( rester en l'état actuel avec deux assemblées, avoir une assemblée unique selon l'article 73 de la Constitution ou selon l'article 74, ou encore possibilité des deux assemblées chapeautées par une autre), aujourd'hui le choix est particulièrement restreint. Il s'agit de se prononcer pour ou contre l'assemblée unique régie par l'article 73, celui dit de l'assimilation législative. Ainsi il s'agit bien plus d'un plébiscite en faveur de la politique du gouvernement que d'un véritable choix.

Et quel que soit le choix des électeurs le 7 décembre, ce n'est en dernier ressort pas eux qui décideront, mais le président de

voirs accrus, pour pressurer encore plus les travailleurs et la population. Par exemple, concernant la prime de vie chère accordée aux fonctionnaires et à une bonne partie de la Fonction publique, on parle de la supprimer ou de l'entamer pour créer une « banque guadeloupéenne », prétendument destinée à favoriser un « développement de la Guadeloupe ou de la Martinique ». Quand on connaît en plus l'honnêteté de ces élus, dont beaucoup sont mis en examen pour de sombres affaires de détournement d'argent public, il y a bien de quoi être méfiant. Et Lucette Michaux-Chevry, présidente du Conseil général de Guadeloupe et chantre du nouveau statut, n'est pas en reste. De plus, la Constitution rénovée donnera aux élus

défiscalisation et de toutes sortes d'exonération de charges pour les patrons. La loi-programme pour l'outre-mer votée pour une durée de 15 ans n'est qu'un arsenal juridique permettant au patronat de faire des économies et d'augmenter ses profits.

Voilà la tendance du « plus de pouvoir local » : c'est plus de pouvoir contre les travailleurs et la population.

### DES NOTABLES DANS LES DEUX CAMPS

Alors, on assiste à une union sacrée pour le « oui » entre la droite, les Partis Communistes des deux îles, les principaux partis indépendantistes, à l'exception du KLNG, petite formation dirigée par Luc Reinette et ses camarades, ex-activistes partisans de la

un premier pas vers le « déverrouillage » du statut départemental et un petit palier vers le pouvoir local pouvant mener un jour à l'indépendance. En fait, ils contribuent à remplacer une assimilation par une autre, puisque cette décentralisation version tropicalisée n'est que la nouvelle version de la politique administrative du gouvernement français pour l'ensemble de la France et de ses régions. Et en attendant eux aussi, en bons notables, aspirent à prendre place dans un petit gouvernement local sans pouvoir déterminant, mais avec des possibilités d'adapter des lois et de gérer des enveloppes financières à leur guise par-dessus la tête de la population.

En attendant, les 35 % de chômeurs, les milliers de smicards, de mal-logés, de gens

## Combat Ouvrier appelle à l'abstention

Aux Antilles, nos camarades de l'organisation trotskyste Combat Ouvrier appellent les travailleurs à l'abstention. En effet il ne faut pas cautionner la politique antiouvrière des Chirac, Raffarin, Michaux-Chevry, Marie-Jeanne ( président du Conseil régional de Martinique, indépendantiste). Les travailleurs n'ont aucune raison de voter à un référendum-plébiscite préparé par les élus, pour eux-mêmes, sans aucune concertation avec la population. Ces élus qui, nous dit on, représentent le peuple, ne sont

les élus que d'une minorité de la population, vu que la grande majorité de celle-ci s'abstient généralement aux élections. Il n'empêche que c'est sur leur avis, modelé et orienté par le gouvernement, que ce référendum a été organisé. C'est un scrutin antidémocratique, mais qui de plus est fait pour



favoriser le patronat et s'en prendre aux intérêts des travailleurs.

Combat Ouvrier n'appelle pas pour autant à voter « non », car les travailleurs n'ont pas à faire croire qu'ils sont dans le même camp que les politiciens les plus conservateurs, de la droite traditionnelle dont une partie, celle d'Ibo Simon, s'assi-

mile à l'extrême droite de Le Pen. Pas plus qu'ils ne sont dans le camp de certains socialistes, ex-partisans du gouvernement Jospin, qui se sont attaqués aux intérêts des travailleurs et ont multiplié les cadeaux aux patrons. Ce sont eux en outre qui ont contribué à la préparation de cette loi-programme, finalisée par Girardin-Raffarin et leur clique.

la République et le Parlement, avec une loi organique qui décidera ce que sera réellement cette assemblée unique, quels seront ses pouvoirs réels et son contenu. D'où l'expression populaire qu'on entend souvent ces temps-ci aux Antilles : « En pa ka achte chat en sac » (je n'achète pas de chat en sac), autrement dit on n'achète pas sans voir.

### PRESSURER ENCORE PLUS LA POPULATION

Car le véritable enjeu pour le gouvernement et les élus, c'est en fait de se préparer une assemblée avec quelques pou-

le droit de lever plus de taxes et d'impôts locaux. Plusieurs élus, y compris ceux des Partis Communistes partisans du « oui », parlent de traquer tous ceux qui échappent à l'impôt.

Ce que les partisans du « oui », de la droite aux Partis Communistes en passant par les indépendantistes ou le PPM d'Aimé Césaire, ont dans la tête et qu'ils laissent échapper par moment, c'est en fait, au nom du développement de la Guadeloupe et de la Martinique, de faire travailler plus la population laborieuse, de supprimer les avantages sociaux acquis de haute lutte.

Par contre, il est question de

lutte armée.

Quant aux partisans du « non », ils regroupent de petites fractions de la droite conservatrice traditionnelle qui s'opposent à tout changement dans les deux îles depuis longtemps, le PS local en Guadeloupe, les partisans de l'extrême droite d'Ibo Simon en Guadeloupe. Eux par contre jouent sur les sentiments de peur que ce changement institutionnel soit la porte ouverte à l'indépendance, sentiment largement répandu au sein de la population.

Les indépendantistes partisans du « oui » disent que l'assemblée unique serait déjà

vivant au-dessous du seuil de pauvreté, les milliers de travailleurs de la banane menacés de licenciement, les milliers de travailleurs qui subissent l'exploitation éhontée des riches békés ou des grosses entreprises françaises, ceux-là, ce ne sont ni deux assemblées ni une « unique » qui changeront leur sort. C'est leur mobilisation, leur lutte. Et aucun changement de statut de la Martinique ou de la Guadeloupe ne leur sera bénéfique s'ils ne peuvent non seulement y avoir des élus eux-mêmes, mais aussi contrôler même en partie ce qui se fait et se dit en leur nom.